

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE CARACTÈRE DE SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN



Petite cité comtoise de caractère

réunion publique

22/09/2015

**au-delà du fleuve - paysagistes dplg et urbanistes
ad'hoc - architectes dplg
atelier d'écologie urbaine - environnement**

A. RAPPEL DU DIAGNOSTIC	3		
I. CONTEXTE	4		
II. ENTITÉS URBAINES ET TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS	5		
III. VOCABULAIRE	6		
IV. DIAGNOSTIC FONCTIONNEL	7		
1. commerces /équipements	7		
2. circulations stationnement	7		
3. Circulations piétonnes et cycles	7		
B. STRATÉGIES	8		
I. L'EAU COMME SUPPORT DE REQUALIFICATION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	9		
1. Utiliser l'eau et son parcours comme vecteur de dialogue entre l'homme et son territoire	9		
2. Réhabiliter le cycle de l'eau et les milieux liés au ruisseau	9		
3. Utiliser le parcours de l'eau et des milieux humides comme support de dessin du paysage	10		
II. DÉVELOPPER LA QUALITÉ D'USAGE	11		
1. Circulations véhicules	11		
2. Ramassage scolaire	11		
3. Stationnement	12		
4. Maillage des circulations douces et confort des usages piétons	12		
5. Espaces de vie et de convivialité	13		
III. RECONQUÊTE ET DYNAMISATION DU PATRIMOINE URBAIN	14		
1. Actions de dynamisation des bourgs centre	14		
2. Actions générales de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager	15		
3. Renouvellement des rues de la cité / vocabulaire d'aménagement	15		
4. Actions de dynamisation du tissu commercial	15		
IV. DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE	16		
C. FICHES ACTIONS	18		
I. PARVIS DU COLLÈGE	19		
II. LA PLACE DES PÂTIS / PLACE DE LA MAIRIE	22		
III. LA RUE PAULMARD	26		
IV. CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE RENCONTRE	29		
V. ÉGLISE	32		
VI. VALLON DE LA SOURCE AU MOULIN	34		
VII. VALLON DU MOULIN AU SQUARE DORNSTETTEN	35		
VIII. FRICHE - CHÂTEAU - FORGE	36		
IX. RD 23 ENTRÉE DE VILLE	37		
X. SAINT ALBIN	38		
XI. LE PARCOURS DE L'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES	39		
XII. SIGNALÉTIQUE ET PARCOURS	41		
1. Voie Cyclable Charles le Téméraire	41		
2. Sentiers existants	42		
3. Sentier des Tours	42		
4. Le chemin de l'eau	42		
XIII. CHEMINS DES ÉCOLIERS	43		

A. RAPPEL DU DIAGNOSTIC

I. CONTEXTE

Croissance importante du nombre de logement depuis 1968 : de 402 à 723 logements (80% de croissance),

- beaucoup de logments vacants : de 37 à 94 logements - 11% du parc de logements - majoritairement dans le bâti ancien

- augmentation contenue de la population : 154 habitants - environ 10%

Un territoire fortement contraint par la géologie et l'eau : implantation historique du château et de son parc, des deux bourgs, de la voie de chemin de fer...

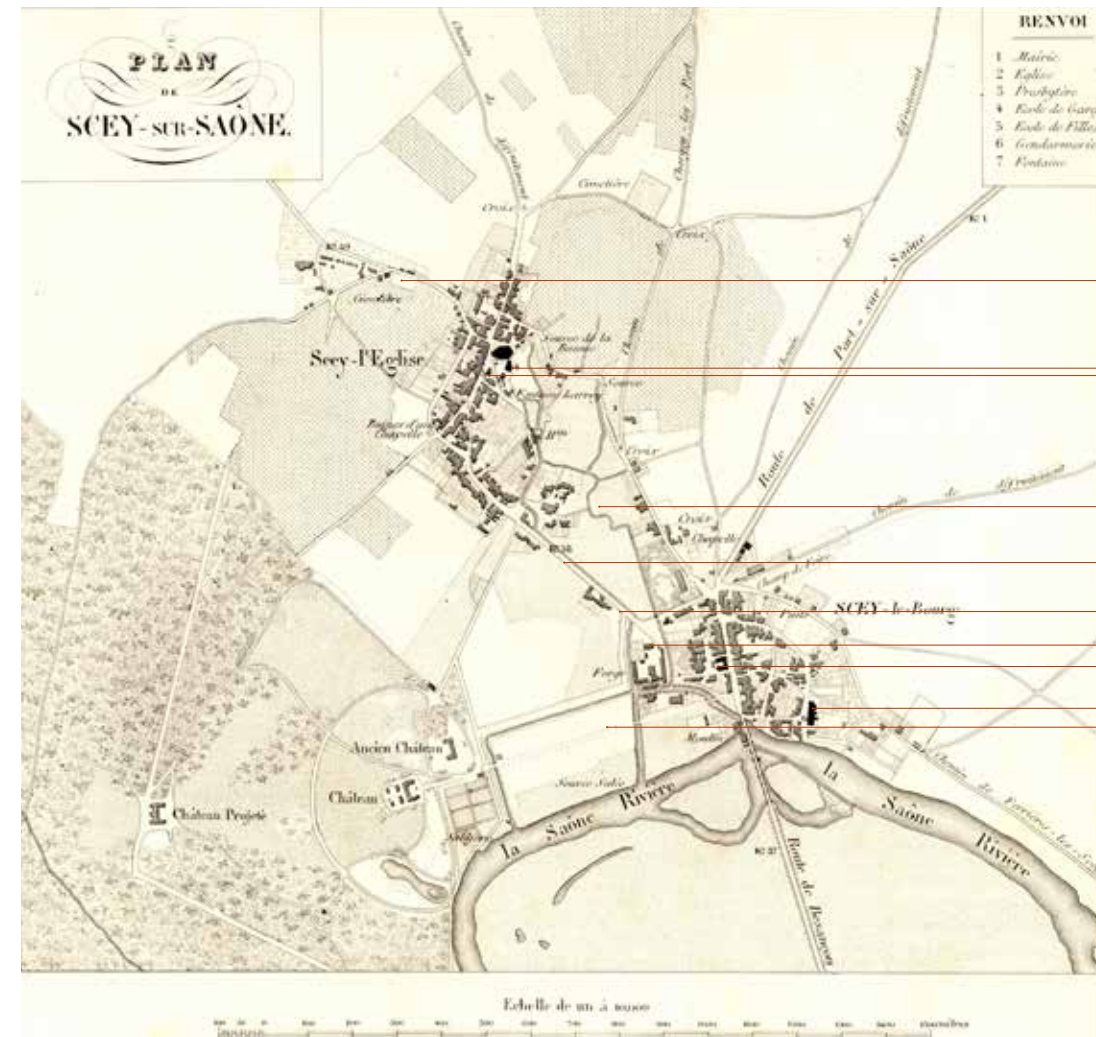
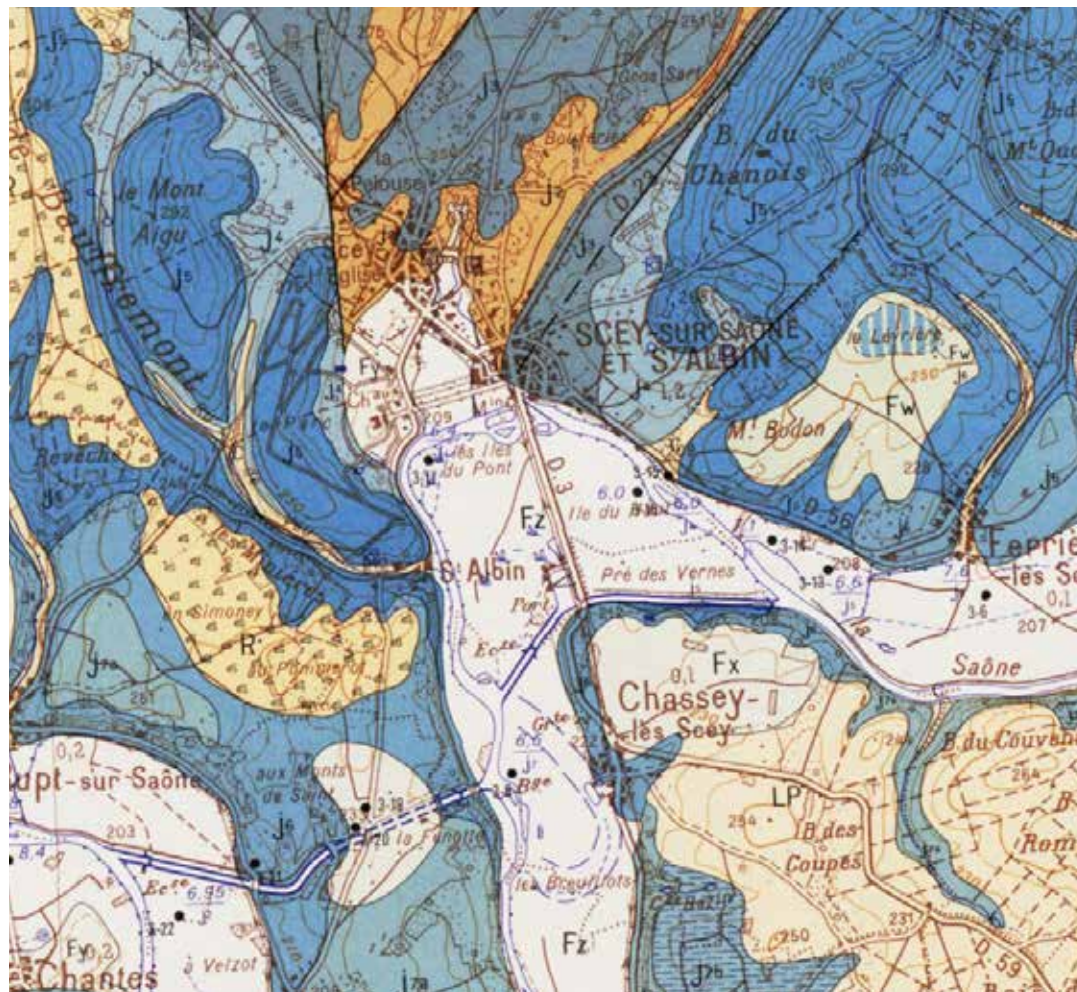


château de Scey Sur saone - gravure de Jean Baptiste Lallemand (1716-1803)



Légende

- Tissu antérieur au XXème siècle
- 1900-1940
- 1940-1962
- 1962-1972
- 1971-1991
- Après 1991



- Ancien cimetière**
- Ecole de garçons et école de filles**
- zone humide au centre du village**
- allée des Pâtis**
- allée Noire**
- Maison du Maître de Forge**
- Mairie**
- Gendarmerie**
- allée des Boulingrins**

II. ENTITÉS URBAINES ET TYPOLOGIE DES ESPACES PUBLICS

Le bourg de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin est organisé en entités distinctes qui diffèrent à la fois par leur époque de construction, leur logique de fonctionnement et par leur relation au territoire et à l'eau :

- Scey le bourg et les bords de Saône
- Le château, la friche, la forge.
- Le vallon
- Scey l'Eglise
- Le quartier mixte du chemin des vignes
- Les quartiers pavillonnaires de la Fontaine Aloy
- Saint-Albin
- Rive gauche de la Saône

Espaces publics

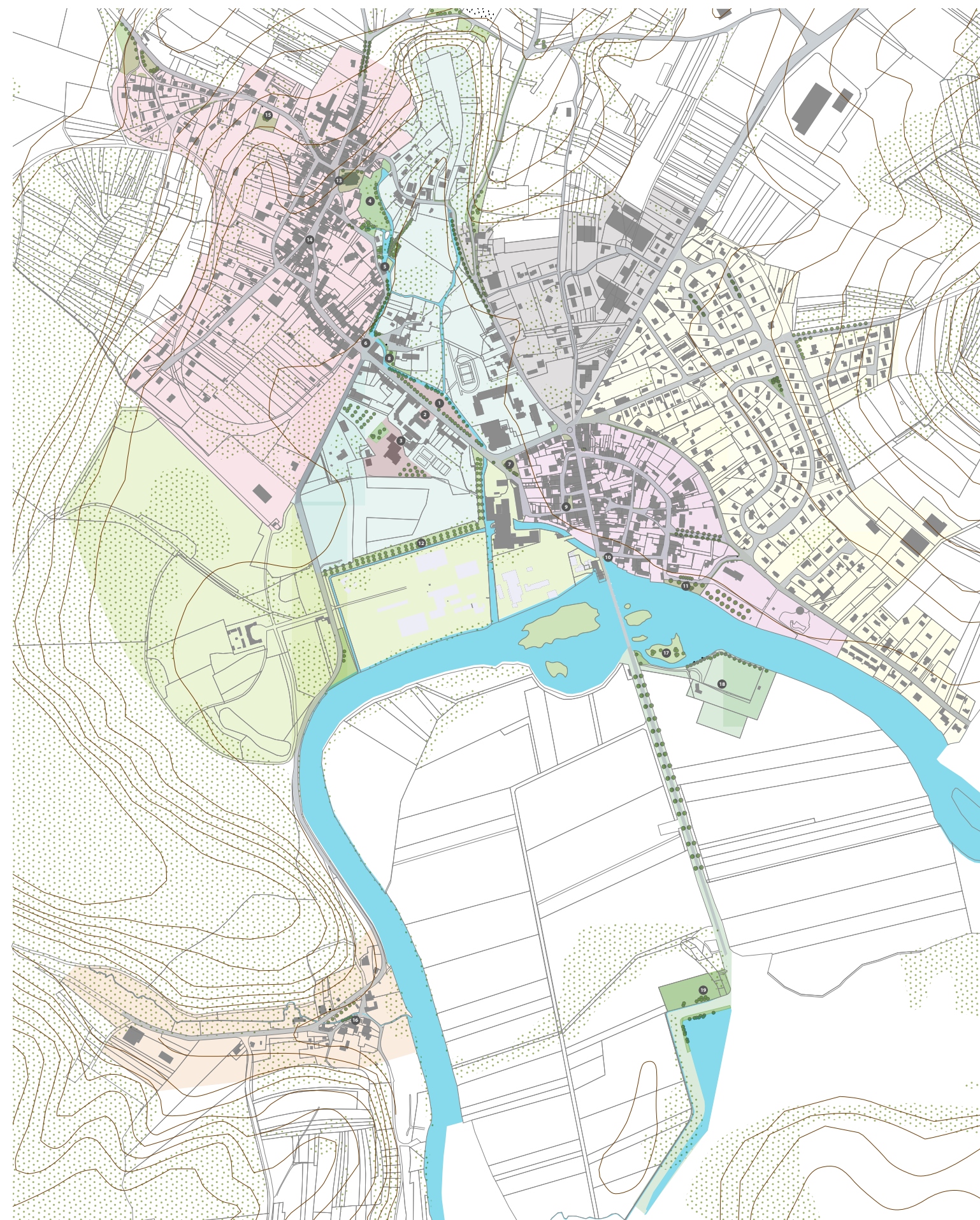
- | | |
|--|---|
|  espace public végétal |  arbres marquant l'espace public |
|  Place des Pâtis |  Jardin du pont |
|  Place de la mairie |  Embarcadère |
|  Arrière mairie |  Allée noire |
|  Sous l'église |  Parvis de l'église |
|  Le moulin |  Place de la fontaine |
|  Place du 14 septembre |  Ancien cimetière |
|  Monument aux morts |  Place de saint Albin |
|  Square Dornstetten |  Ile |
|  Place Emporte |  Stade |
| |  Port |

Éléments naturels

- | | |
|---|---|
|  eau |  courbes de niveau |
|  boisements | |

Entités urbaines

- | | |
|--|--|
|  Scey le Bourg et les bords de Saône |  Le vallon |
|  Scey l'Eglise |  Quartier mixte habitat activités |
|  Saint-Albin |  Les quartiers pavillonnaires |
|  Le château, la friche, la forge |  Rive gauche de la Saône |



III. VOCABULAIRE

Le vocabulaire d'aménagement relativement banalisé utilisé dans les espaces publics contraste avec le caractère des lieux.

Le vocabulaire patrimonial est présent mais peu valorisé : fontaines notamment.

Peu de matériaux de sols anciens.

Le fleurissement de la commune contraste avec la qualité des alignements qui structurent largement les espaces publics : problème d'échelle, de valeur d'image et de valeur d'usage.



Ancienne fontaine



Pavage calcaire sous de l'enrobé



Chaussée mixte en enrobé et caniveau en béton



Jeux en acier et polyéthylène



Borne fontaine en métal



pavage calcaire



Traitement de l'accessibilité devant la bibliothèque



Point tri



Trottoir en enrobé et bordure A2 en béton



banc en béton, corbeille bois et jardinière béton

IV. DIAGNOSTIC FONCTIONNEL

1. commerces /équipements

- un tissu commercial et d'équipements surtout concentré à Scey le Bourg
- Pérenniser l'activité commerciale notamment rue Armand Paulmard.
- Conforter les liaisons piétonnes entre les commerces et Scey l'Eglise (notion de confort).

2. circulations stationnement

- La commune est traversée par une circulation de transit sur la RD23 et la RD3.
- Le gabarit de voie est adapté au transit des poids lourds avec des emprises de chaussée importantes sur les axes principaux.
- Circulation des PL problématique sur le devant de l'église.
- Vitesse en apparence excessive sur toutes les voies principales.
- Circulation trop rapide sur la traversée de Saint Albin et sur le tronçon compris entre Saint Albin et Scey-sur-Saône (nombreux usages).

Une offre importante de stationnement concentrée autour de la mairie et à Scey le Bourg.

- Problème de stationnement le long des voies à Scey l'Eglise lié à un aménagement inadapté

Des problèmes ponctuels de stationnement : restaurant, garage...

Problème spécifique du stationnement des cars scolaires sur la place des Pâtis Problème limité dans le temps (environ une demi heure) mais qui occupe tout l'espace.

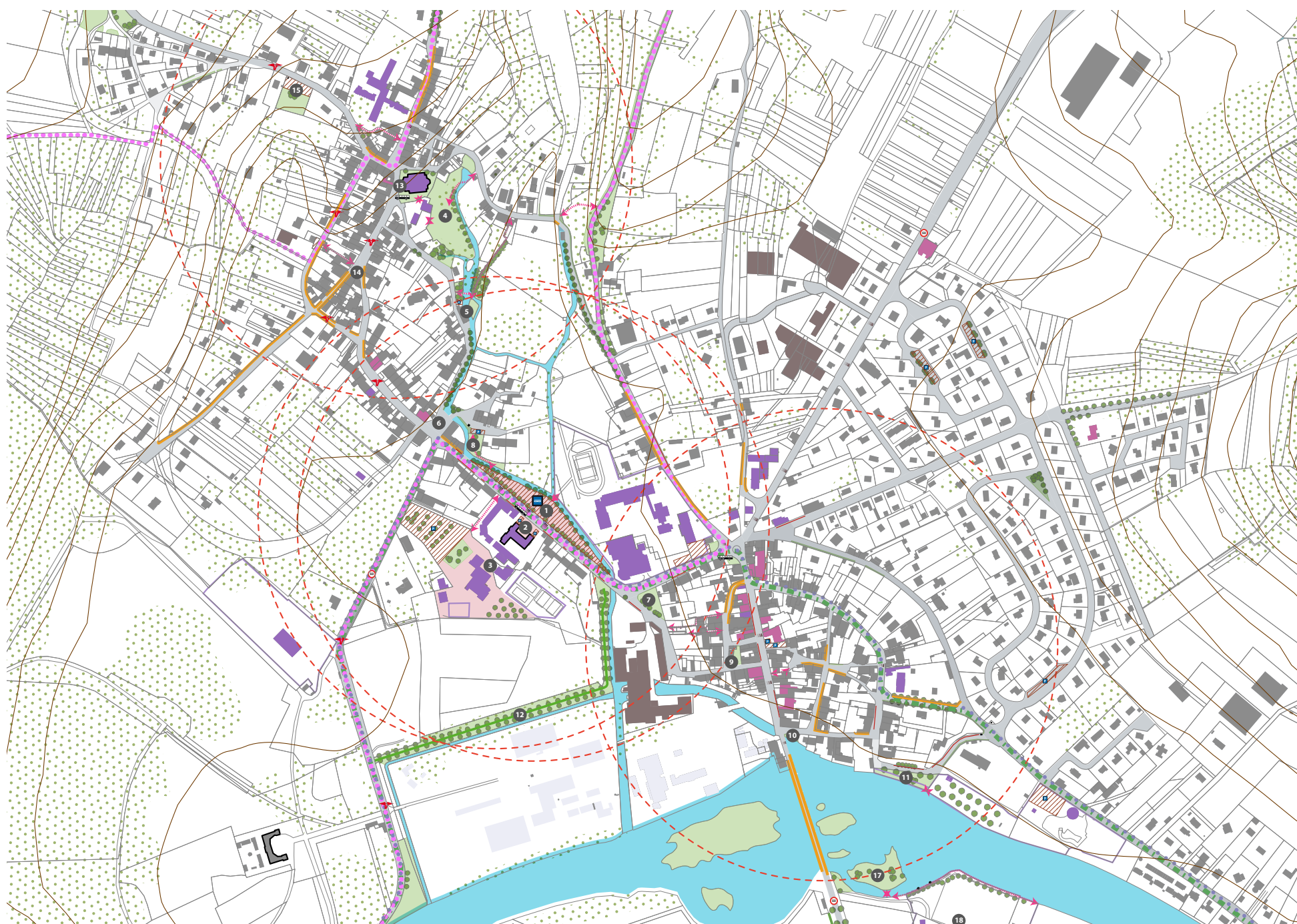
3. Circulations piétonnes et cycles

Dans l'ensemble, les circulations douces sont confortables (trottoirs suffisamment larges).

Mais peu d'espaces de repos : bancs, espaces aménagés

Un réseau de circulation piétonnes hors rues : chemins, trajets, qui permettent de découvrir la totalité du village.

Particulièrement intéressant entre la mairie et l'église où le cheminement longe des petits cours d'eau.



B. STRATÉGIES

I. L'EAU COMME SUPPORT DE REQUALIFICATION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

L'eau revêt une place fondamentale dans le cadre de vie et l'urbanisation de Scey-sur-Saône. Elle est à la fois :

- support de milieux vivants (biodiversité : zones humides, écosystèmes aquatiques)
- associée aux espaces publics
- lien entre Homme territoire
- morphogène pour le cadre de vie et l'urbain

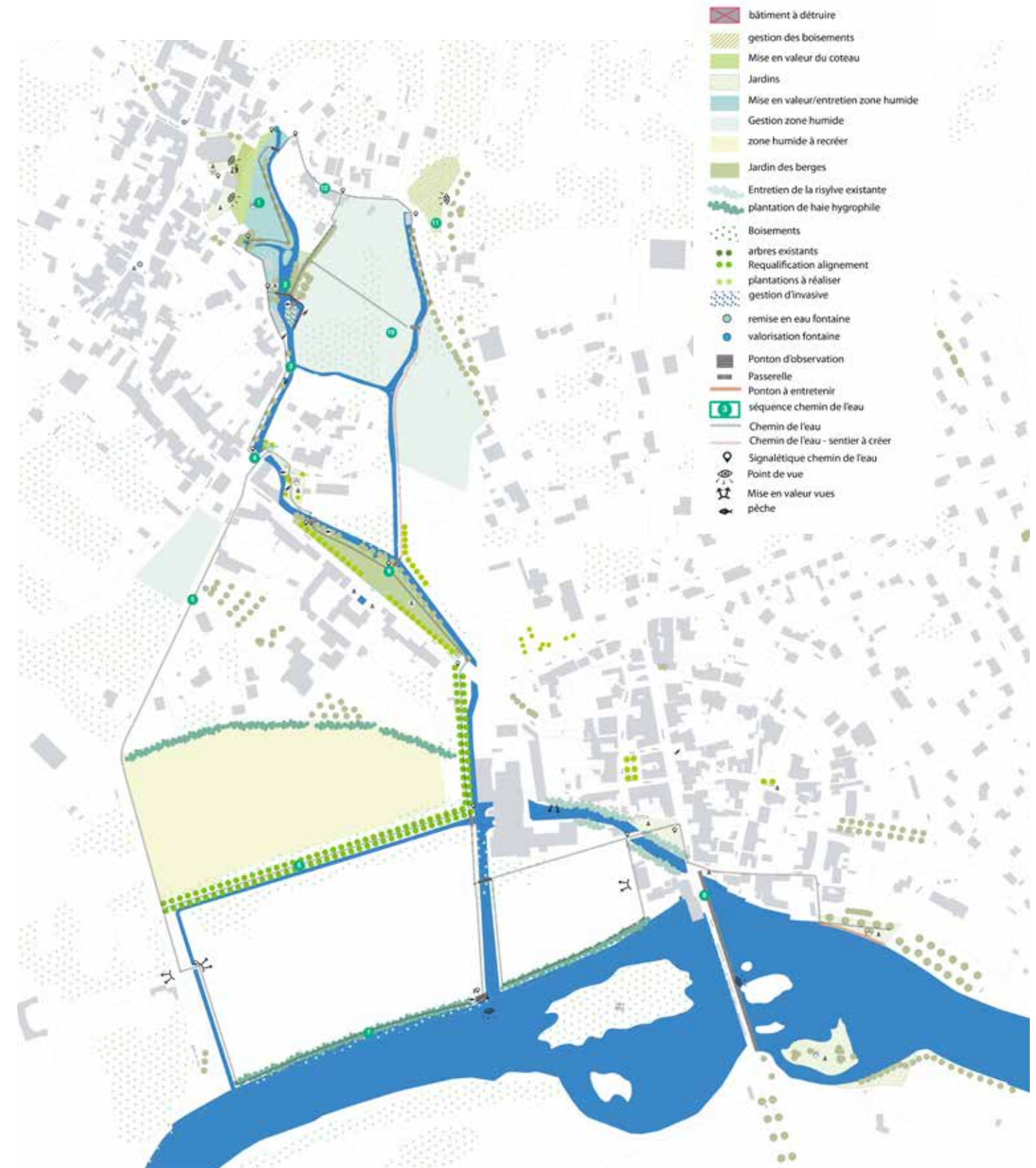
Deux entités sont à considérer : « la Saône » ET « la source et le ruisseau de la Baume ».

1. Utiliser l'eau et son parcours comme vecteur de dialogue entre l'homme et son territoire

- Valoriser la présence de l'eau sur l'ensemble du territoire communal
- Décliner le rapport à l'eau depuis les espaces publics : observer l'eau, être au bord de l'eau, écouter l'eau...
- Mettre en scène la présence de l'eau : place des pâtis, place du 19 septembre, forges...
- Aménager un « parcours de l'eau », s'appuyant sur les cheminements hydrauliques et tous les écosystèmes humides et aquatiques,
- Développer le rapport à la Saône notamment sur le secteur Friche/Château/Forge

2. Réhabiliter le cycle de l'eau et les milieux liés au ruisseau

- Améliorer les ripisylves, les abords de ruisseaux et berges, et renaturaliser certains tronçons de cours d'eau avec des actions de génie écologique simples et durables (reprofilages de berge, plantations fonctionnelles, gestion adaptée...)
- Mettre en valeur les nombreux écosystèmes sources de biodiversité
- Préserver et développer les continuités écologiques et fonctionnelles en intégrant le corridor Saône Baume dans la trame verte et bleue à



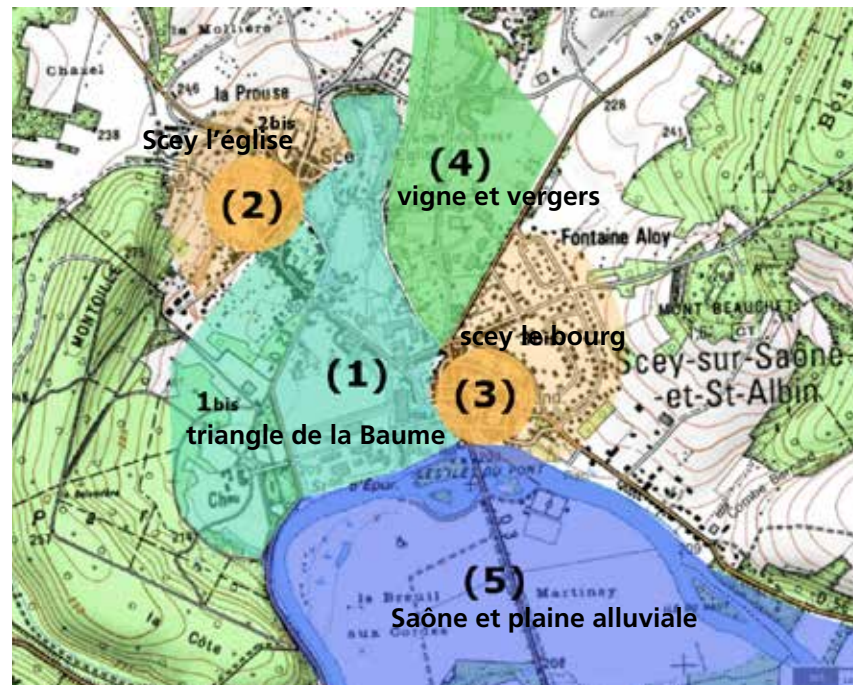
l'échelon communal et intercommunal.

- Éviter toute forme de barrage ou de blocage à cette trame verte et bleue



3. Utiliser le parcours de l'eau et des milieux humides comme support de dessin du paysage

- Révéler l'identité du vallon de la Baume à travers le contraste entre les cordons arborés et les alignements signalant la présence de l'eau vive et les prairies humides ouvertes.
- Gérer les différents milieux pour favoriser ce contraste : déboisement sélectif, fauche, plantation de ripisylve, réhabilitation des alignements notamment le long de l'allée Noire et au niveau de la source de la Baume.
- Mettre en scène les coteaux depuis le fond du vallon et favoriser la diminution maîtrisée de la strate arborée sur les coteaux permettant de dégager des vues de relief à relief.



II. DÉVELOPPER LA QUALITÉ D'USAGE

1. Circulations véhicules

>> Limitation du transit poids lourd dans la commune
Création d'une déviation PL par Combeaufontaine (RN 19 / D9) pour limiter la circulation devant l'église.

>> Réduction de la vitesse des véhicules

- Réduction des emprises de chaussée (rue Hugot, rue de l'Eglise, rue Plançon, avenue des Pâtis)
- Généraliser la mise en œuvre de zone 30 ou de zone de rencontre
- Conforter les seuils d'entrée dans l'agglomération

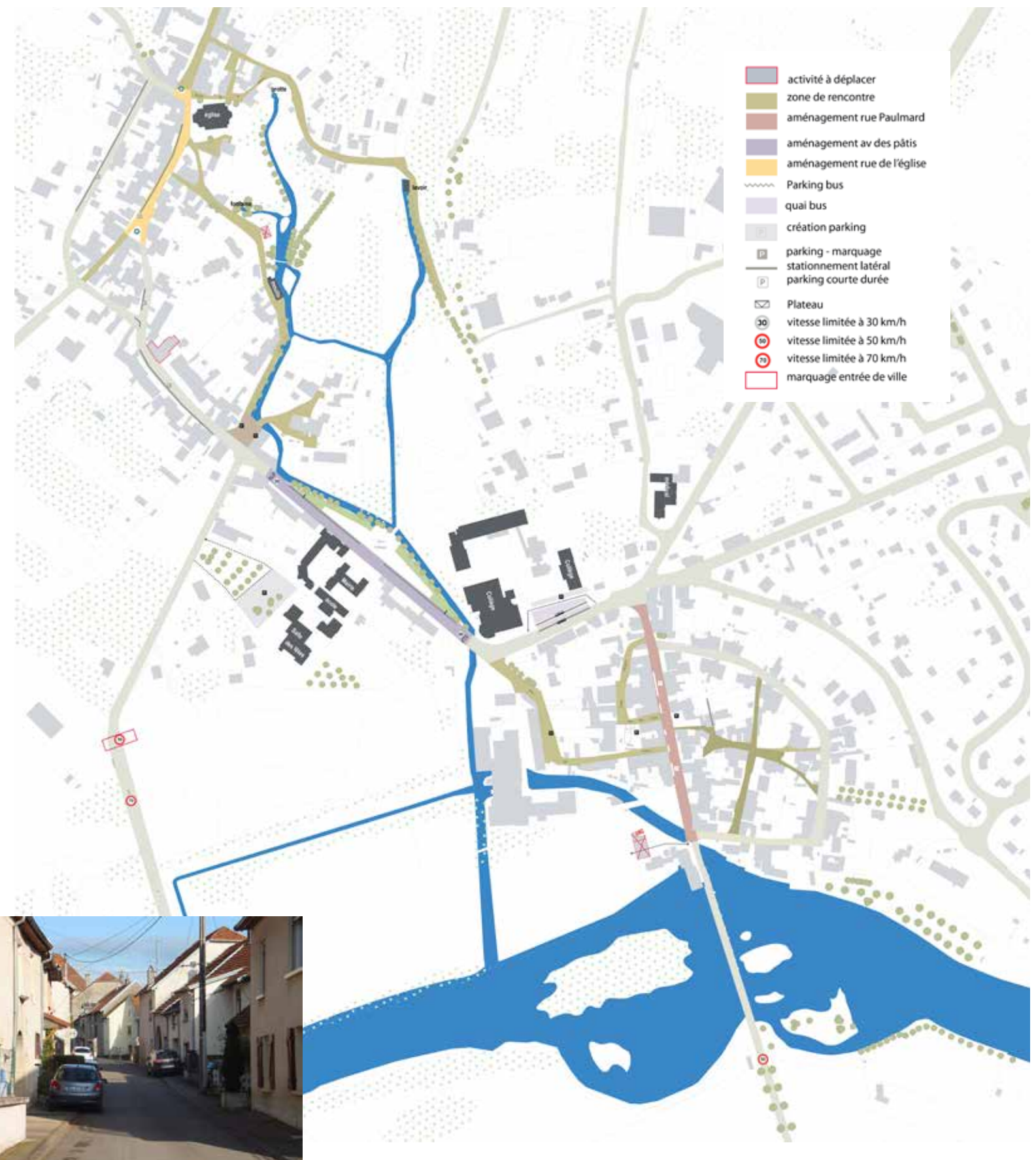
>> Mise à sens unique de la rue d'Enfer : sens unique entrant depuis la rue Paulmard

2. Ramassage scolaire

Le fonctionnement actuel du ramassage scolaire est pénalisant pour les usagers et pour les espaces.

>> Libérer la place des Pâtis, sécuriser les circulations des enfants.

- déplacement des cars du collège
- Création d'un plan de déplacements établissements scolaires (PDES)
- Limiter et organiser la dépose privée en véhicule : test pour la mise en place de pédibus / vélobus?



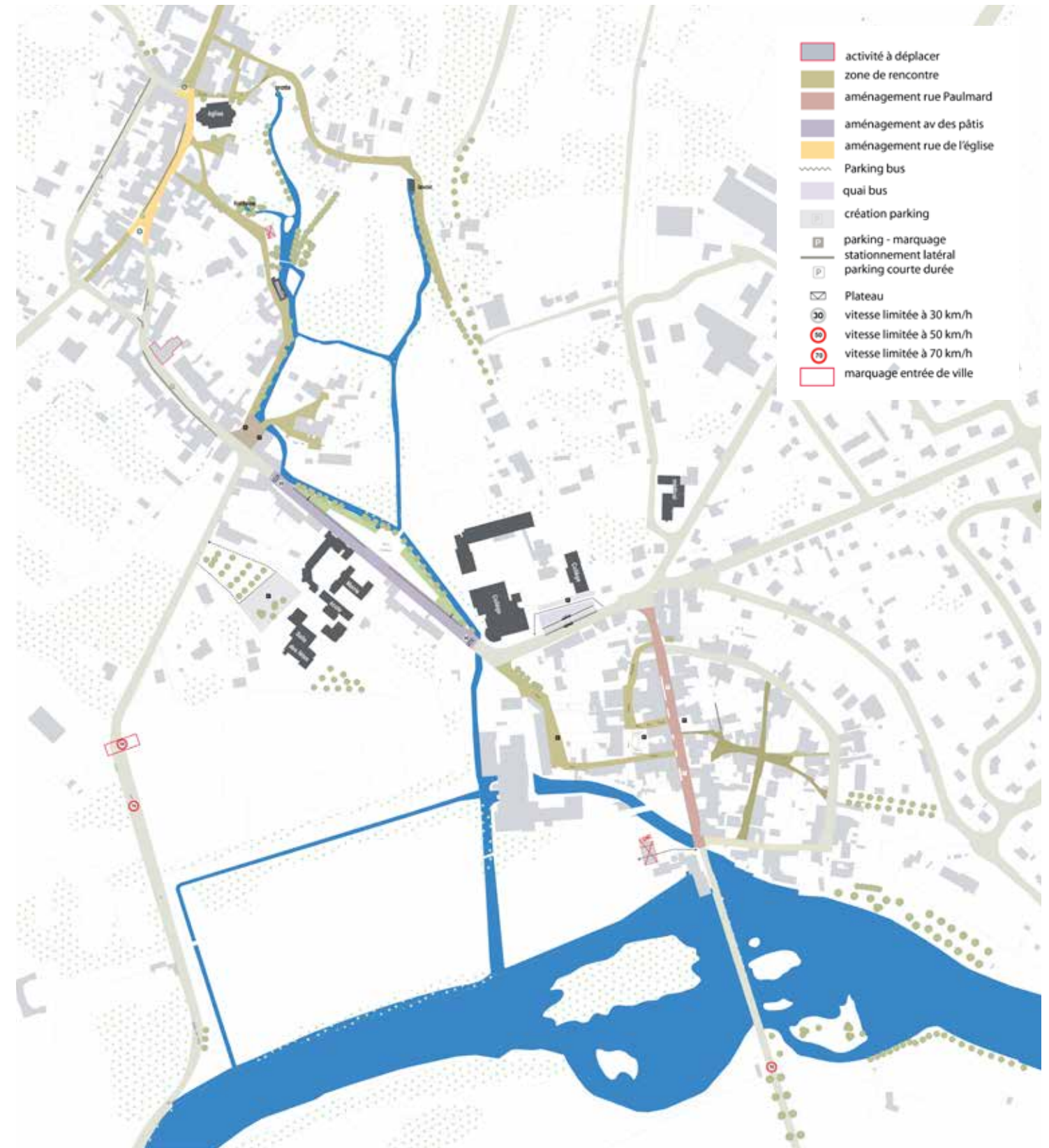
DÉVELOPPER LA QUALITÉ D'USAGE

3. Stationnement

- >> Optimisation du stationnement pour le commerce :
 - Création de stationnement à rotation rapide type arrêt minute dans la rue Paulmard et à proximité de la boulangerie
 - stationnement restaurant
 - stationnement garage
- >> Optimisation / limitation du stationnement sur la place de la Mairie et la place des Pâtis
- >> Organisation des stationnements le long de la traversée de Scey L'église
- >> Organisation du stationnement aux abords de la Maison de retraite.

4. Maillage des circulations douces et confort des usages piétons

- >> Conforter les continuités piétonnes sur les parcours régulièrement empruntés : liaisons équipements, commerces, espaces sportifs, port, ...
- >> Conforter les usages piétons notamment scolaires
- >> Valoriser la trame piétonne hors trame routière
- >> Limiter la privatisation des trajets
- >> Développer les continuités piétonnes en bord de la Saône
- >> Développer la place des circulations douces sur les traversées de village et améliorer leur visibilité
- >> Assurer une visibilité accrue pour les usages vélos :
 - Marquages/voies dédiées
 - Stationnement de cycles
- >> Jalonnement de lieux et de mobilier de repos le long des parcours (en respectant une distance de 100 m)



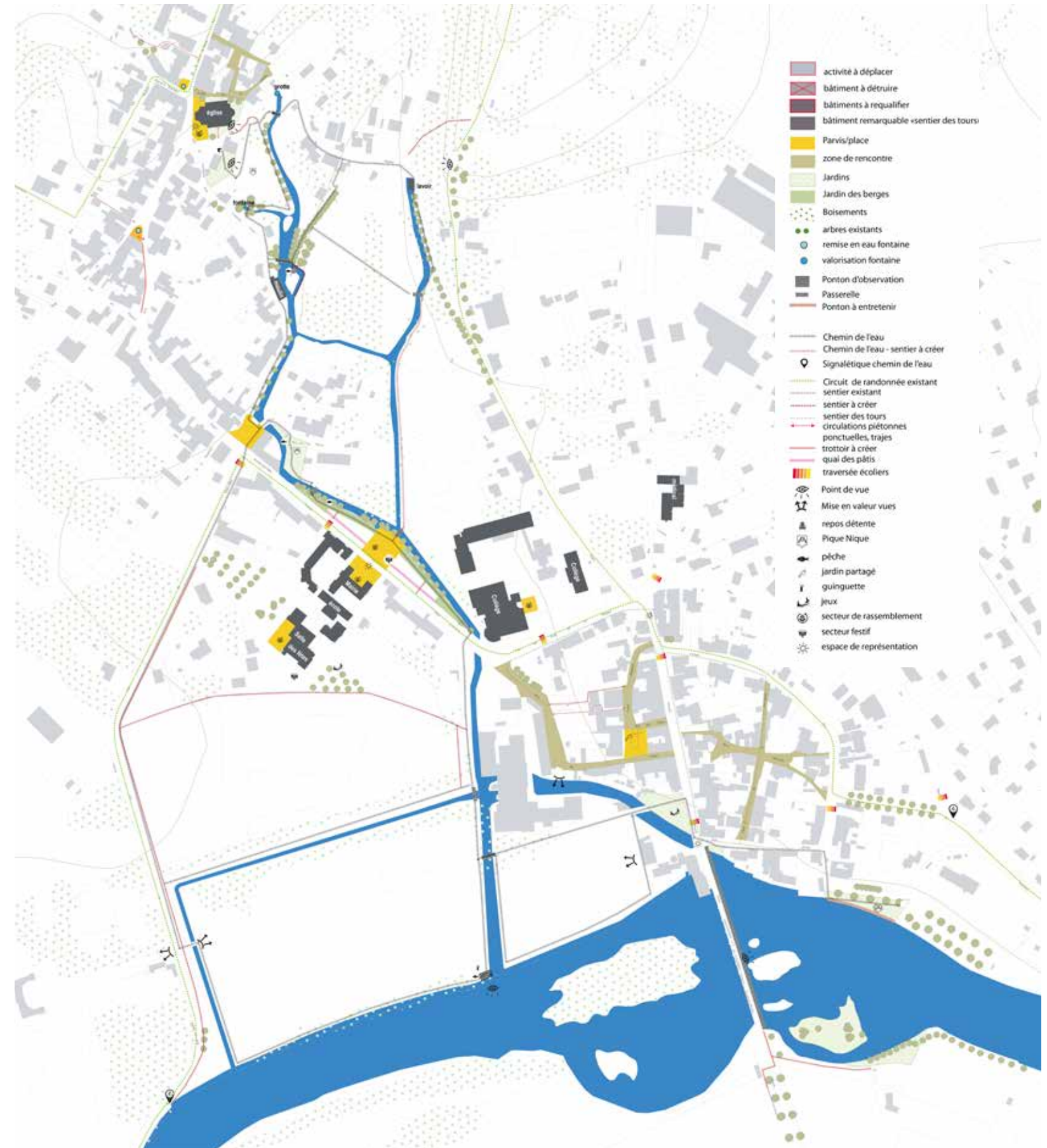
5. Espaces de vie et de convivialité

Plusieurs espaces doivent être améliorés pour offrir davantage de qualité d'usage, de diversité, de convivialité.

De manière non exhaustive :

- place des Pâtis : détente, promenade, jeux, manifestations, pêche,...
- place de la mairie : espace de représentation, manifestations, ...
- rue Paulmard : activités commerciales, échanges, convivialité, ...
- place Emporte : espace de proximité, détente, aération, stationnement, ...
- espaces de l'église : représentation, commémorations, détente, ...
- parvis collège : accueil, convivialité
- espace arrière de la mairie / salle des fêtes : manifestations, jeux, stationnement,
- espaces jalonnant le parcours de l'eau : contemplation, de repos, de pêche
- bords de Saône : promenade, détente, observation, ...

Il semble également intéressant de mettre en valeur le réseau formé par ces espaces lors de manifestations temporaires afin de valoriser l'étendue du bourg et sa découverte. Une manifestation peut ainsi se déployer sur plusieurs sites (secteur salle des fêtes, place des Pâtis, espace du collège, ...)



III. RECONQUÊTE ET DYNAMISATION DU PATRIMOINE URBAIN

1. Actions de dynamisation des bourgs centre

Scey le bourg

- un rôle de vitrine pour la commune,
- un rôle majeur dans la vitalité économique de la commune
- un rôle de connexions et d'interactions avec la Saône et la fréquentation touristique.

La dynamisation et la reconquête de Scey-le-Bourg implique plusieurs actions conjointes :

>> Limiter l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation pour éviter l'appel d'air vers la périphérie.

>> Résorber l'habitat vacant en centre ville :

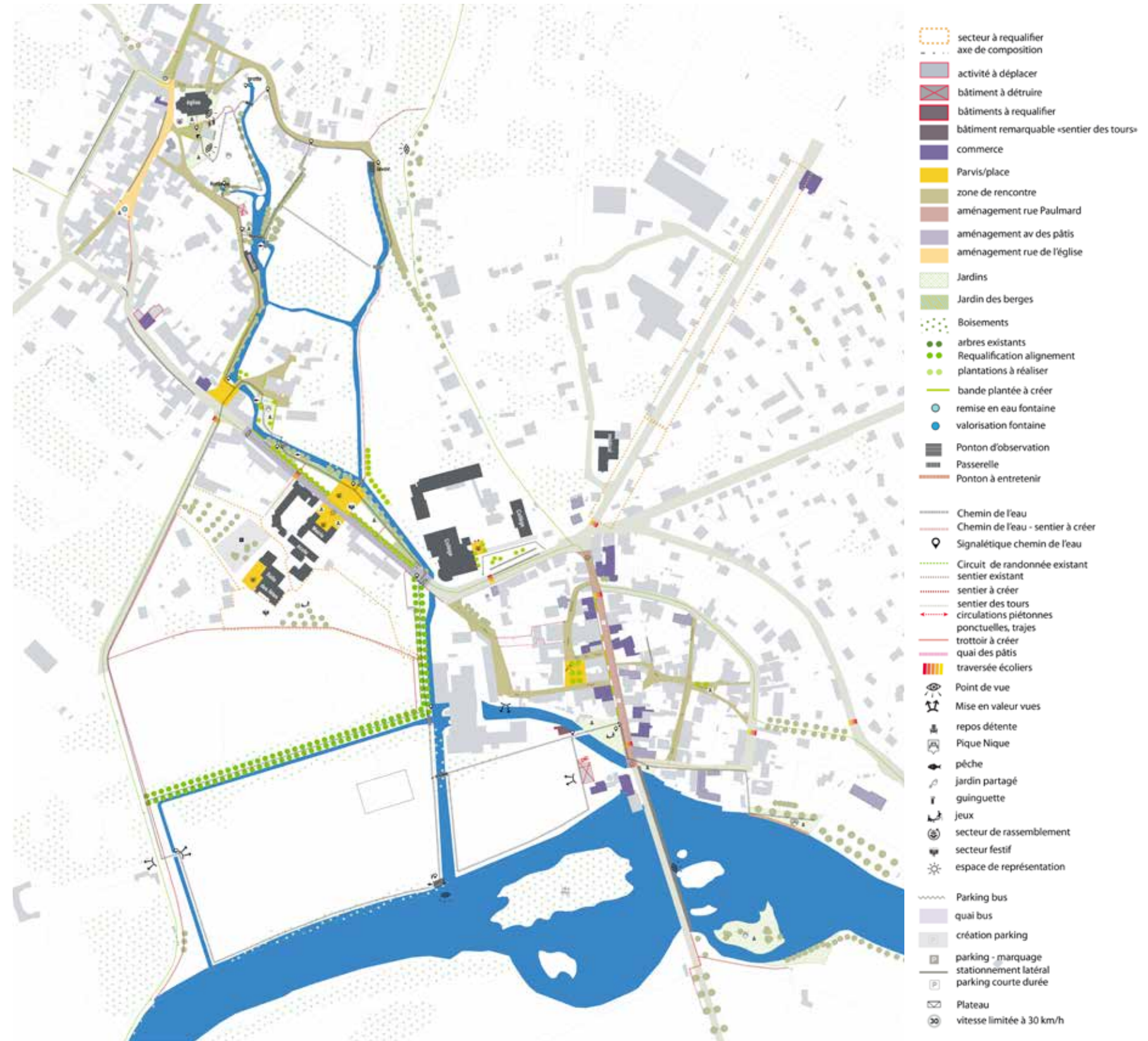
>> S'interroger sur ce qui fait venir les habitants en centre bourg plutôt qu'en lotissement.

>> Conforter la présence de services et d'équipements dans le centre et à sa proximité directe.

>> Conforter / développer l'attractivité commerciale de la rue Paulmard.

>> Créer des interactions entre la fréquentation touristique et les activités et commerces du centre bourg

- Passage des circuits de découverte à proximité des commerces (restauration, supermarché, ...)
- Signal des aménagements / signalétique



RECONQUÊTE ET DYNAMISATION DU PATRIMOINE URBAIN

2. Actions générales de valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager

cohérence globale et développement de bonnes pratiques :

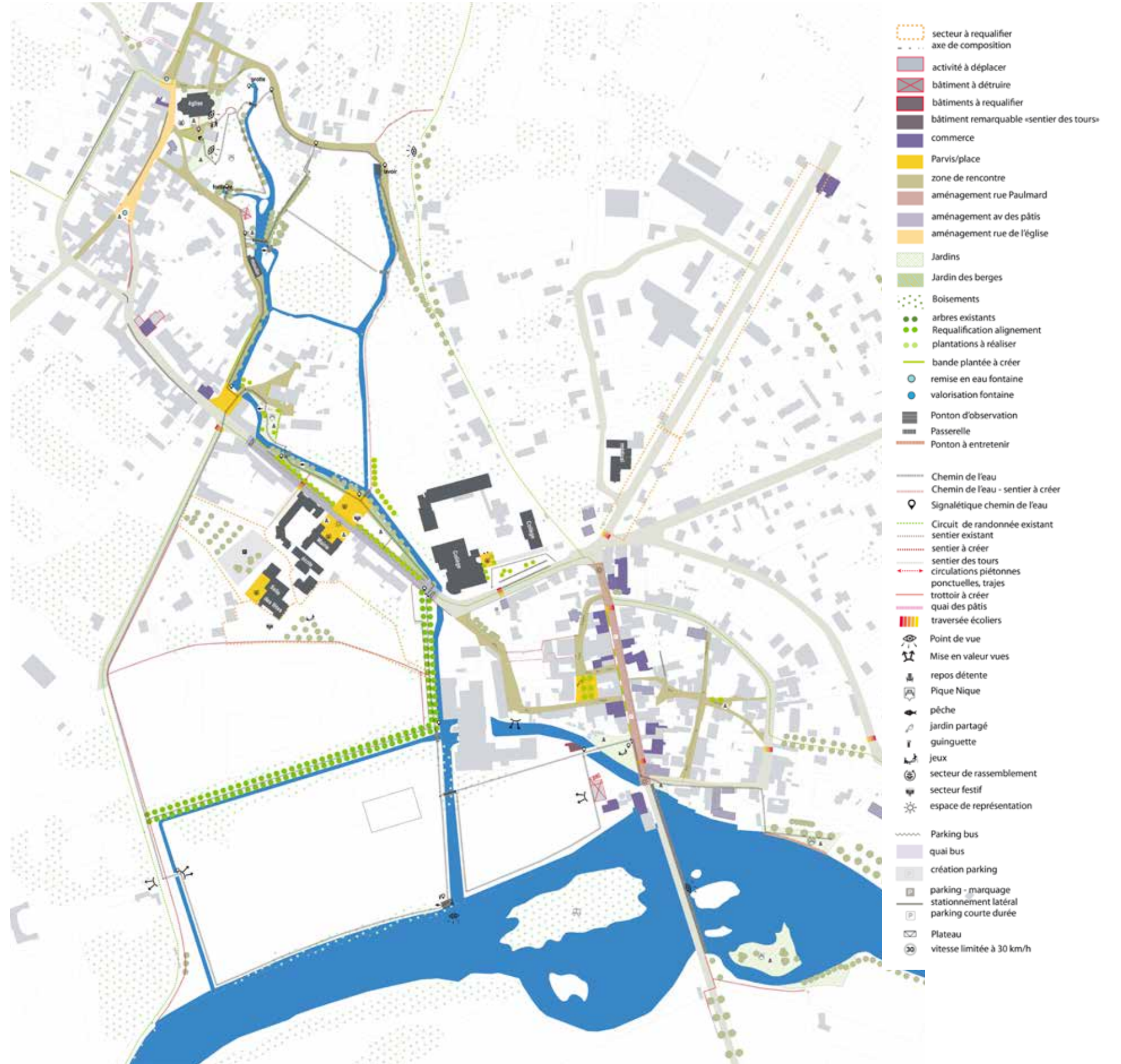
- Sensibilisation des habitants
- Création d'une AVAP et adaptation des périmètres de protection MH
- Intégration des différentes problématiques dans le PLU
- Réhabilitation des bâtiments remarquables

3. Renouveau des rues de la cité / vocabulaire d'aménagement

conforter la lecture des différentes entités et mettre en valeur le patrimoine : charte d'aménagement

4. Actions de dynamisation du tissu commercial

- charte d'aménagement des commerces



IV. DÉVELOPPER LES PRATIQUES DE DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

>> Mise en œuvre de projets qui permettent de créer une dynamique de découverte et de valorisation du territoire multipolaire :

- Reconquête des bords de la Saône, notamment des milieux naturels avec création de points d'intérêt (observatoire, ...)
- Le vallon et le Mont Chevrey

>> Créer les connexions circuits de randonnée / village et profiter des flux touristiques de la vallée de la Saône

>> Modifications / ajouts de parcours touristiques et de loisir :

- Développer un circuit piéton dans le centre du bourg autour de la thématique de l'eau et de ses usages

>> Amélioration des parcours existants

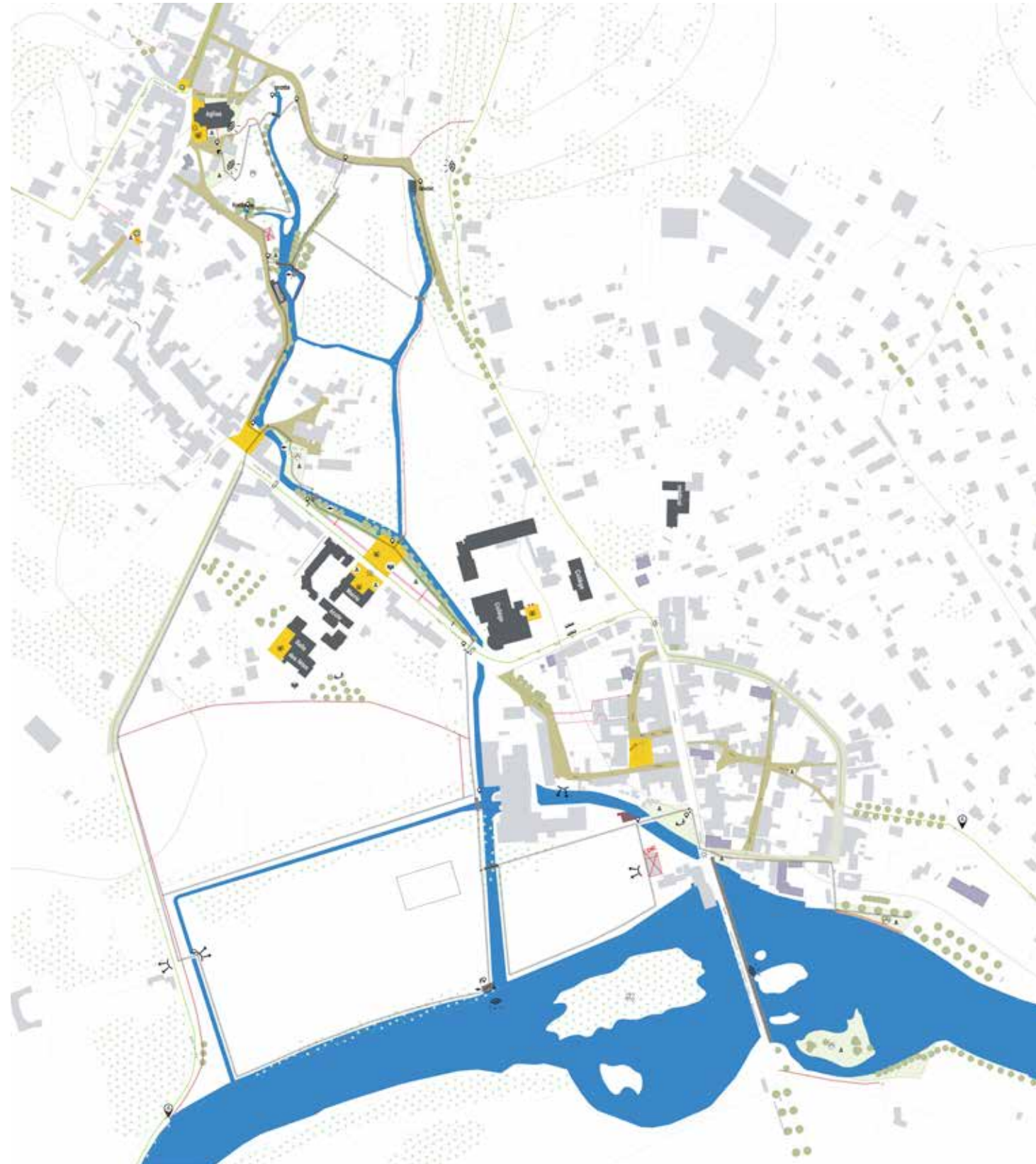
>> Signalétique

Mise en place d'une signalétique adaptée pour le jalonnement et les lieux spécifiques

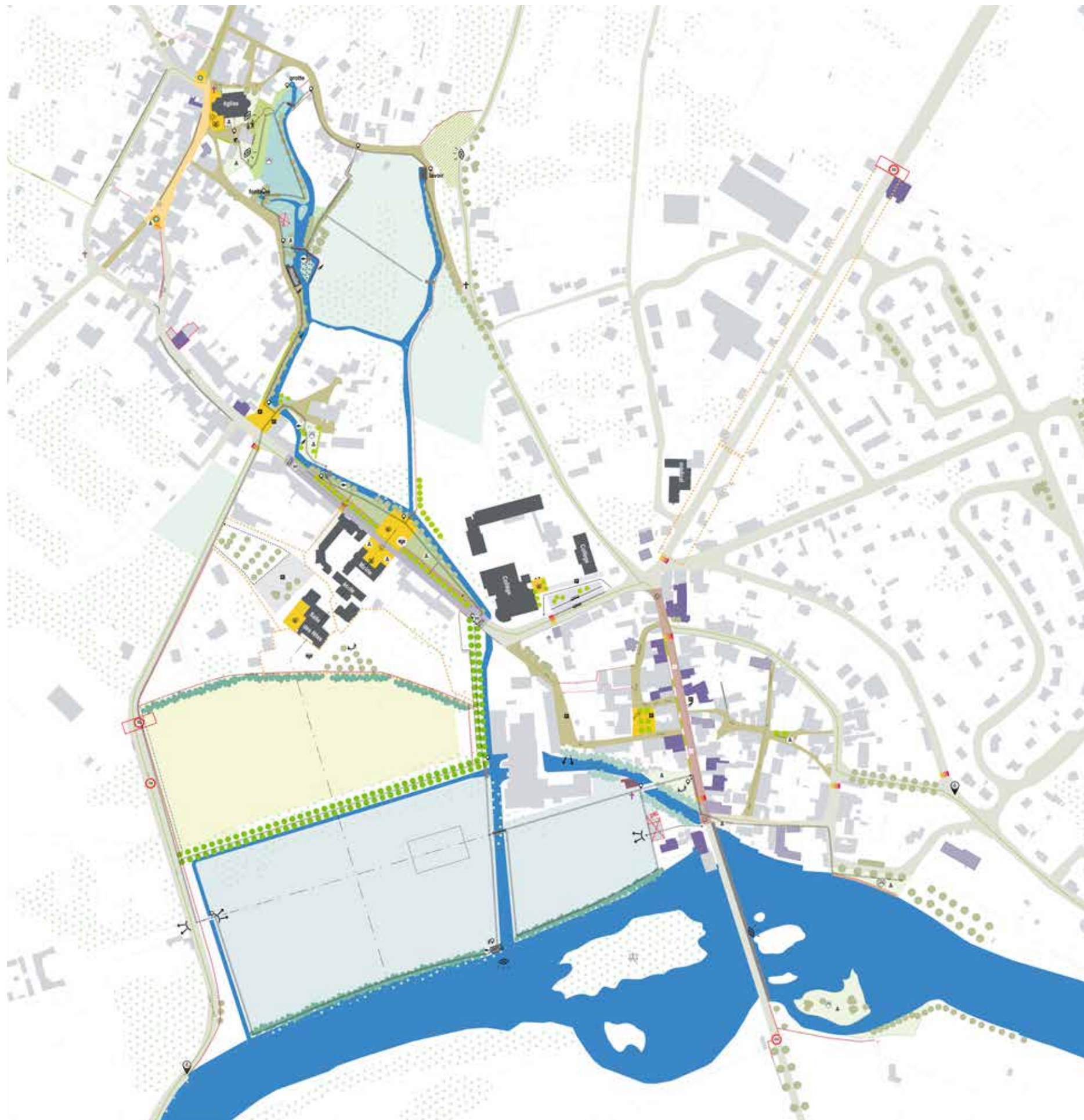
- signalétique de jalonnement :
- signalétique pour les lieux spécifiques :

>> Implication des écoles

>> Développer les possibilités d'arrêt et de repos



- bâtiment à détruire
- bâtiments à requalifier
- bâtiment remarquable «sentier des tours»
- Parvis/place
- Jardins
- Boisements
- arbres existants
- Requalification alignement
- plantations à réaliser
- haie à supprimer
- bande plantée à créer
- remise en eau fontaine
- valorisation fontaine
- Ponton d'observation
- Passerelle
- Ponton à entretenir
- Chemin de l'eau
- Chemin de l'eau - sentier à créer
- Signalétique chemin de l'eau
- Circuit de randonnée existant
- sentier existant
- sentier à créer
- sentier des tours
- circulations piétonnes ponctuelles, trajets
- trottoir à créer
- quai des pâtis
- Point de vue
- Mise en valeur vues
- repos détente
- Pique Nique
- pêche
- jardin partagé
- guinguette
- jeux
- secteur de rassemblement
- secteur festif
- espace de représentation



- secteur à requalifier
- axe de composition
- activité à déplacer
- bâtiment à détruire
- bâtiment à requalifier
- bâtiment remarquable «sentier des tours»
- commerce
- Parvis/place
- zone de rencontre
- aménagement rue Paulmard
- aménagement av des pâtis
- aménagement rue de l'église
- gestion des boisements
- Mise en valeur du coteau
- gestion des déchets verts
- jardins
- pelouse à conserver
- mise en valeur/entretien zone humide
- gestion zone humide
- zone humide à recréer
- jardin des berges
- entretien de la ripisylve existante
- plantation de haie hygrophile
- boisements
- arbres existants
- requalification alignement
- plantations à réaliser
- haie à supprimer
- bande plantée à créer
- gestion d'invasive
- remise en eau fontaine
- valorisation fontaine
- ponton d'observation
- passerelle
- ponton à entretenir
- séquence chemin de l'eau
- Chemin de l'eau
- Chemin de l'eau - sentier à créer
- signalétique chemin de l'eau
- circuit de randonnée existant
- sentier existant
- sentier à créer
- sentier des tours
- circulations piétonnes ponctuelles, trajés
- trottoir à créer
- quai des pâtis
- traversée écoliers
- point de vue
- mise en valeur vues
- repos détente
- Pique Nique
- pêche
- jardin partagé
- guinguette
- jeux
- secteur de rassemblement
- secteur festif
- espace de représentation
- Parking bus
- quai bus
- création parking
- parking - marquage
- stationnement latéral
- parking courte durée
- Plateau
- vitesse limitée à 30 km/h
- vitesse limitée à 50 km/h
- vitesse limitée à 70 km/h
- marquage entrée de ville



C. FICHES ACTIONS

I. PARVIS DU COLLÈGE

Le fonctionnement actuel du ramassage scolaire est pénalisant pour la sécurité et le confort des usagers ainsi que pour le fonctionnement et l'aménagement de la place des Pâtis.

Le parvis du collège qui sert avant tout de parking et de dépose minute. Les fonctions d'accueil et de parvis pourraient être améliorées. Le temps de présence des bus est d'environ 35 minutes 2 à 4 fois par jour, 5 minibus et 7 grands bus effectuent des rotations.

Objectifs :

- Libérer la place des Pâtis des circulations des bus scolaires
- Concilier la définition d'un véritable parvis de collège accueillant des usages piétons, le stationnement des véhicules légers, des vélos et la présence des bus scolaires

Éléments de programme :

- Création d'un parvis piéton devant l'entrée du collège
- Création d'un double quai de bus parallèle à la rue.
 - un quai à front de rue, les bus stationnement sur une surélévation de chaussée
 - un quai intérieur parallèle au premier quai s'ouvrant sur un vaste espace piéton, partiellement planté.
- Le stationnement des VL est relégué en bordure du collège : environ 28 places.

Vocabulaire d'aménagement :

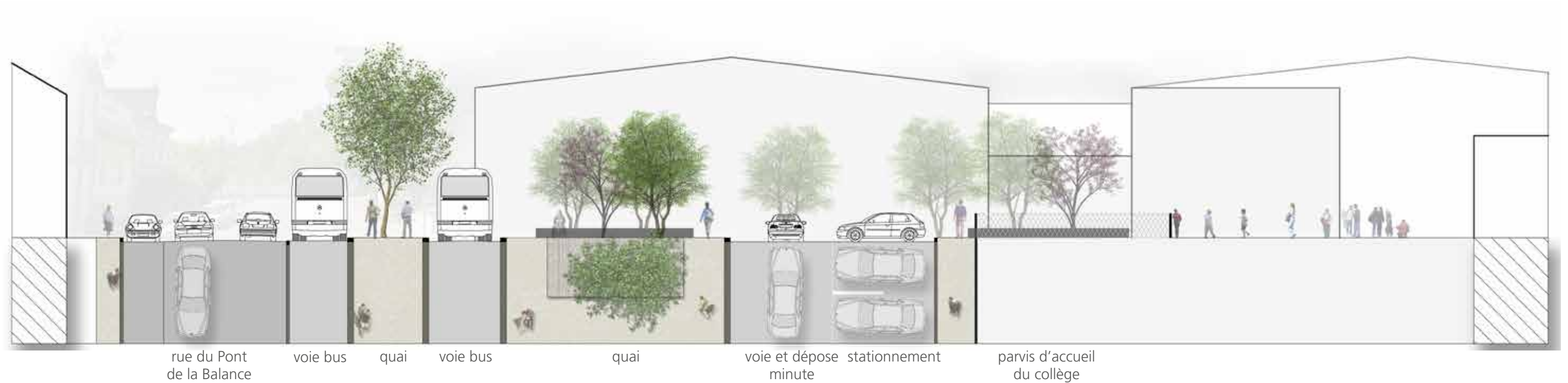
- Matériaux :
 - quai et parvis en béton bouchardé, bordure en granit.
 - Végétation :
 - arbres d'alignement en haute tige le long de la rue
 - arbre en cépée de petit gabarit sur le quai central
 - espaces plantés centraux : graminées, arbustes, vivaces
 - mise en oeuvre d'un marquage au sol spécifique pour la traversée des enfants (chemin des écoliers)
- La création du parvis impose de prendre une bande de 10 m à l'aplomb du bâtiment historique du collège.



PARVIS DU COLLÈGE



Plan de principe de création du parvis du collège intégrant une zone de desserte des bus scolaires



PARVIS DU COLLÈGE



II. LA PLACE DES PÂTIS / PLACE DE LA MAIRIE

- assure un rôle de lien historique entre Scey l'Eglise et Scey le Bourg.

- accueille des manifestations temporaires.

Le renouvellement de ces espaces nécessite notamment de libérer l'espace du ramassage scolaire et du stationnement

Objectifs :

- Se réapproprier un espace aujourd'hui affecté au stationnement
- Renforcer le lien entre Scey le Bourg et Scey l'église.
- Se réapproprier les bords du ruisseau de la Baume
- désartificialiser les sols.
- Créer un lien entre la place des Pâtis et la Mairie
- Maintenir des places de stationnement à proximité de l'avenue des Pâtis
- mise en réseau des espaces du secteur lors des manifestations.

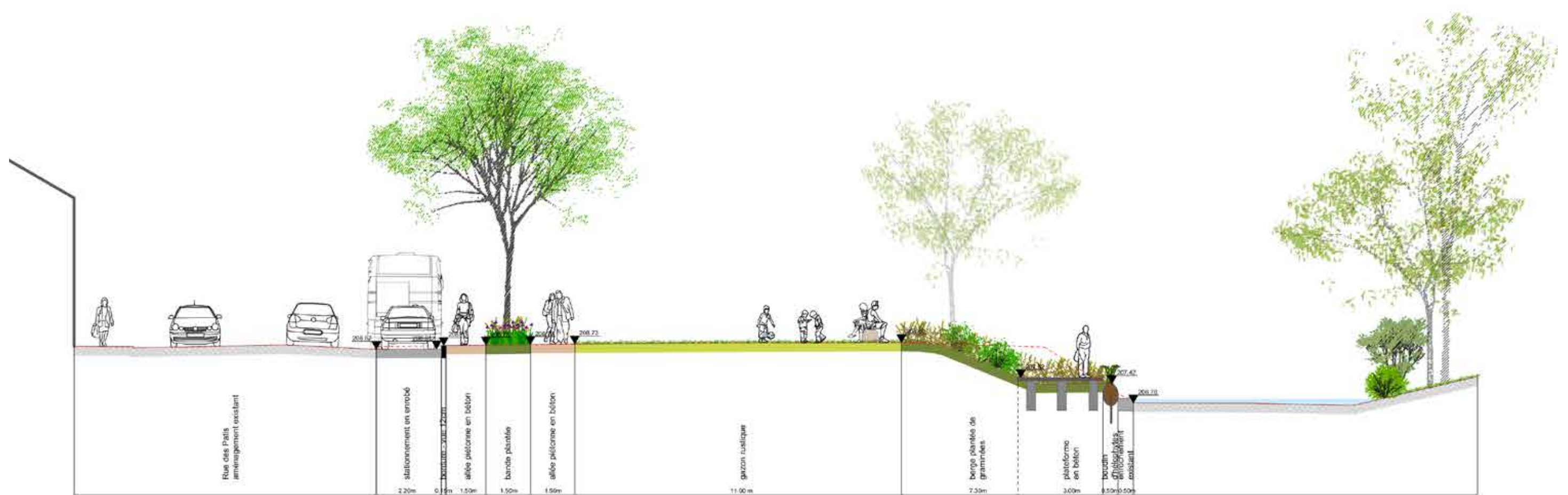
Éléments de programme :

- Maintien du trottoir actuel côté sud et de la chaussée existante
- Création d'une bande de stationnement le long de la place :
 - court terme : stationnement utilisé par les bus
 - long terme : stationnement utilisé par les véhicules légers (env. 26 places)
- Suppression du stationnement sur la place des Pâtis
 - court terme : stationnement la semaine uniquement sur la place polyvalente pour les VL
 - long terme: suppression définitive du stationnement sur la place
- Aménagement de la place des Pâtis en espace polyfonctionnel
- Remplacement et décalage de l'alignement actuel (réseaux).
- Création d'une promenade piétonne parallèle à l'avenue des pâtis
- Création d'une liaison piétonne vers le vallon le long du ruisseau
- Éclaircissement des plantations le long du ruisseau
- Renaturalisation partielle des berges : méandrage doux, mise en place de plantes hygrophiles et de pleine eau
- Création de pontons en bord d'eau pour développer les usages
- Création de pelouses, espace de détente et de jeux libres
- Réutilisation du bois coupé sur site pour fabrication de mobilier urbain
- Aménagement de la place de la mairie : mise en place d'une limite, suppression du stationnement, mise en place de matériaux de sol qualitatifs, mise en place d'un miroir d'eau support d'expositions temporaires.



	secteur à requalifier
	axe de composition
	activité à déplacer
	bâtiment à détruire
	bâtiment à requalifier
	bâtiment remarquable «sentier des tours»
	commerce
	Parvis/place
	zone de rencontre
	aménagement rue Paulinard
	aménagement av des pâtis
	aménagement rue de l'église
	gestion des boisements
	Mise en valeur du coteau
	gestion des déchets verts
	jardins
	pelouse à conserver
	mise en valeur/entretien zone humide
	gestion zone humide
	zone humide à recréer
	jardin des berges
	entretien de la ripisylve existante
	plantation de haie hygrophile
	boisements
	arbres existants
	requalification alignement
	plantations à réaliser
	haie à supprimer
	bande plantée à créer
	gestion d'invasive
	remise en eau fontaine
	valorisation fontaine
	ponton d'observation
	passerelle
	ponton à entretenir
	séquence chemin de l'eau
	Chemin de l'eau
	Chemin de l'eau - sentier à créer
	signalétique chemin de l'eau
	circuit de randonnée existant
	sentier existant
	sentier à créer
	sentier des tours
	circulations piétonnes ponctuelles, trajés
	trottoir à créer
	quai des pâtis
	traversée écoliers
	point de vue
	mise en valeur vues
	repos détente
	Pique Nique
	pêche
	jardin partagé
	guinguette
	jeux
	secteur de rassemblement
	secteur festif
	espace de représentation
	Parking bus
	quai bus
	création parking
	parking - marquage
	stationnement latéral
	parking courte durée
	Plateau
	vitesse limitée à 30 km/h
	vitesse limitée à 50 km/h
	vitesse limitée à 70 km/h
	marquage entrée de ville

LA PLACE DES PÂTIS / PLACE DE LA MAIRIE



LA PLACE DES PÂTIS / PLACE DE LA MAIRIE



place polyvalente : 1500 m² environ
place de la mairie : 650 m² environ
espace jardin : 1000 m² + 800 m² environ

LA PLACE DES PÂTIS / PLACE DE LA MAIRIE



III. LA RUE PAULMARD

Principale artère commerciale de Scey sur Saône.

La rue présente un aspect désaffecté et peu attractif :

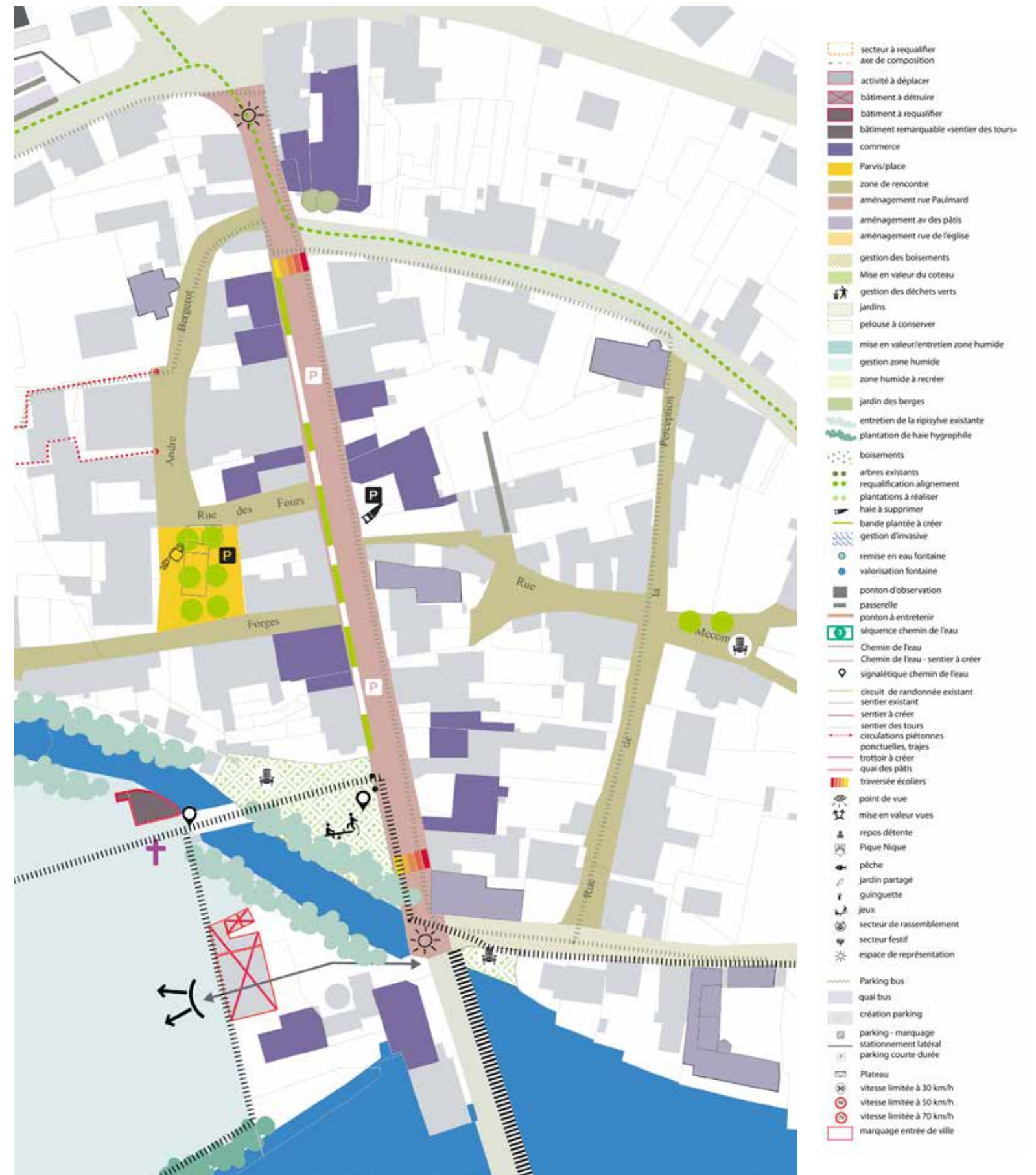
- aménagement vieillissant
- faible qualité des façades commerciales

Objectifs :

- Conforter / développer l'attractivité commerciale de la rue Paulmard. Requalification de la façade commerciale de la rue Paulmard, aménagement des espaces publics, affectation du stationnement,
- Créer des interactions entre la fréquentation touristique et les activités et commerces du centre bourg
- Passage des circuits de découverte à proximité des commerces (restauration, supermarché, ...)
- Renforcer la qualité d'usage : faire de la rue un espace de vie et de convivialité
- Insuffler de la couleur et du dynamisme dans le traitement de la rue de manière à renforcer sa visibilité

Éléments de programme :

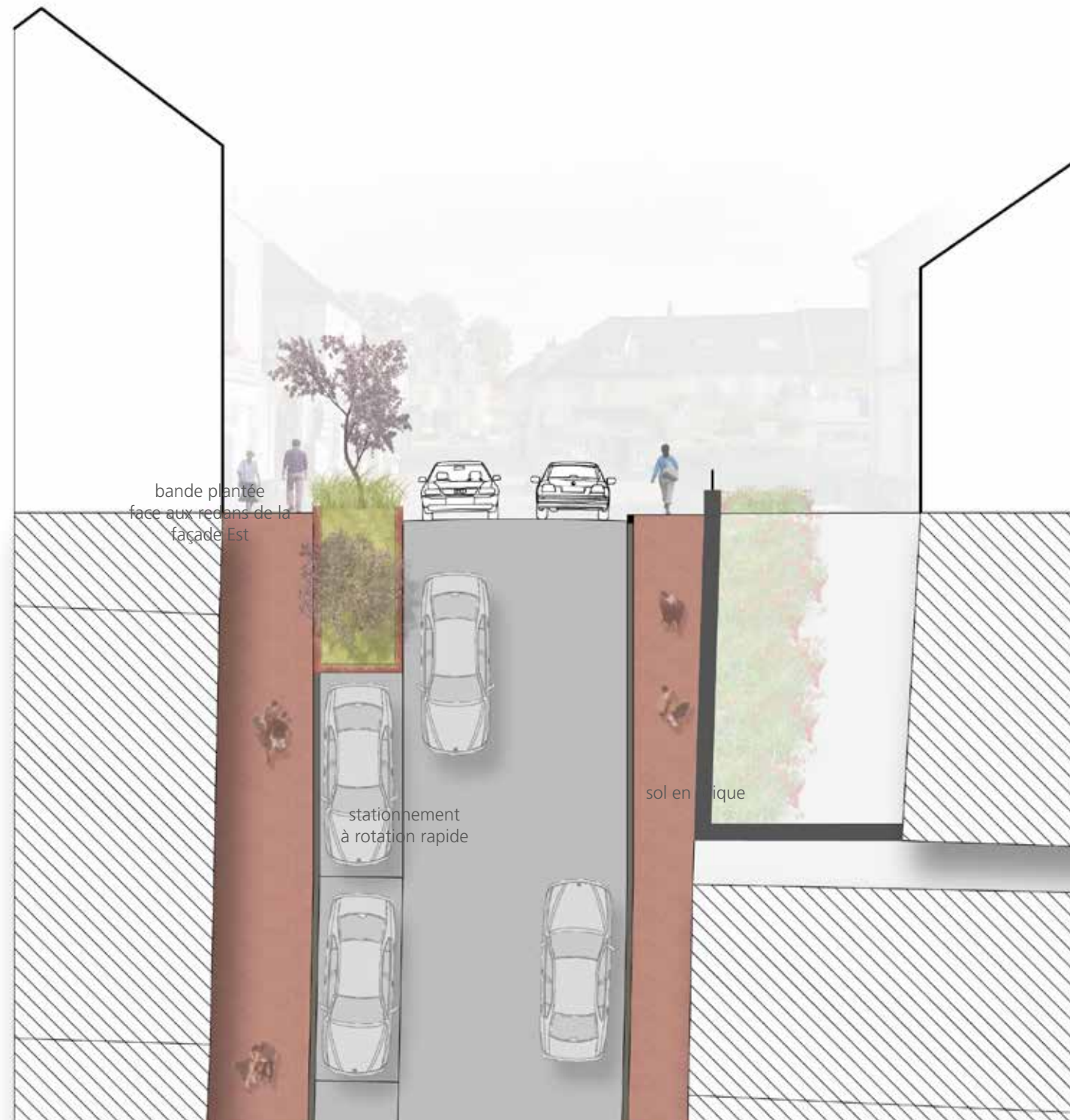
- mise en valeur du caractère de la rue
 - valoriser l'aspect asymétrique des façades : mise en place d'éléments de composition permettant de développer une respiration latérale ; aux creux de la façade Est répondent des éléments saillants façade Ouest
 - valoriser les perspectives : ponctuation et rythme
 - matérialiser une séquence spécifique au niveau de l'allée des Boulingrins
- mise en place de revêtement de sol coloré pour renforcer la visibilité de l'espace public
- renouveler la place de la végétation dans la grande rue : couleur, mouvement, qualité d'usage
- opération de mise en couleur des façades et notamment des façades colorées (charte)
- création de stationnement à rotation rapide pour favoriser les activités commerciales
- renforcer la qualité d'usage : banquettes, circulations piétonnes continues, appuis vélos...



LA RUE PAULMARD

Vocabulaire d'aménagement :

- Matériaux :
pavage brique, bordure granit
- Végétation :
graminées, vivaces
arbre à faible développement : pommiers
à fleurs



images de référence : sol en brique

bande plantée



graminées et vivaces



LA RUE PAULMARD



IV. CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE RENCONTRE

Problématique

- les rues du centre ancien, notamment de Scey le bourg présentent un caractère peu qualitatif et une image routière.
- la typologie actuelle est sans lien avec les qualités patrimoniales du bourg

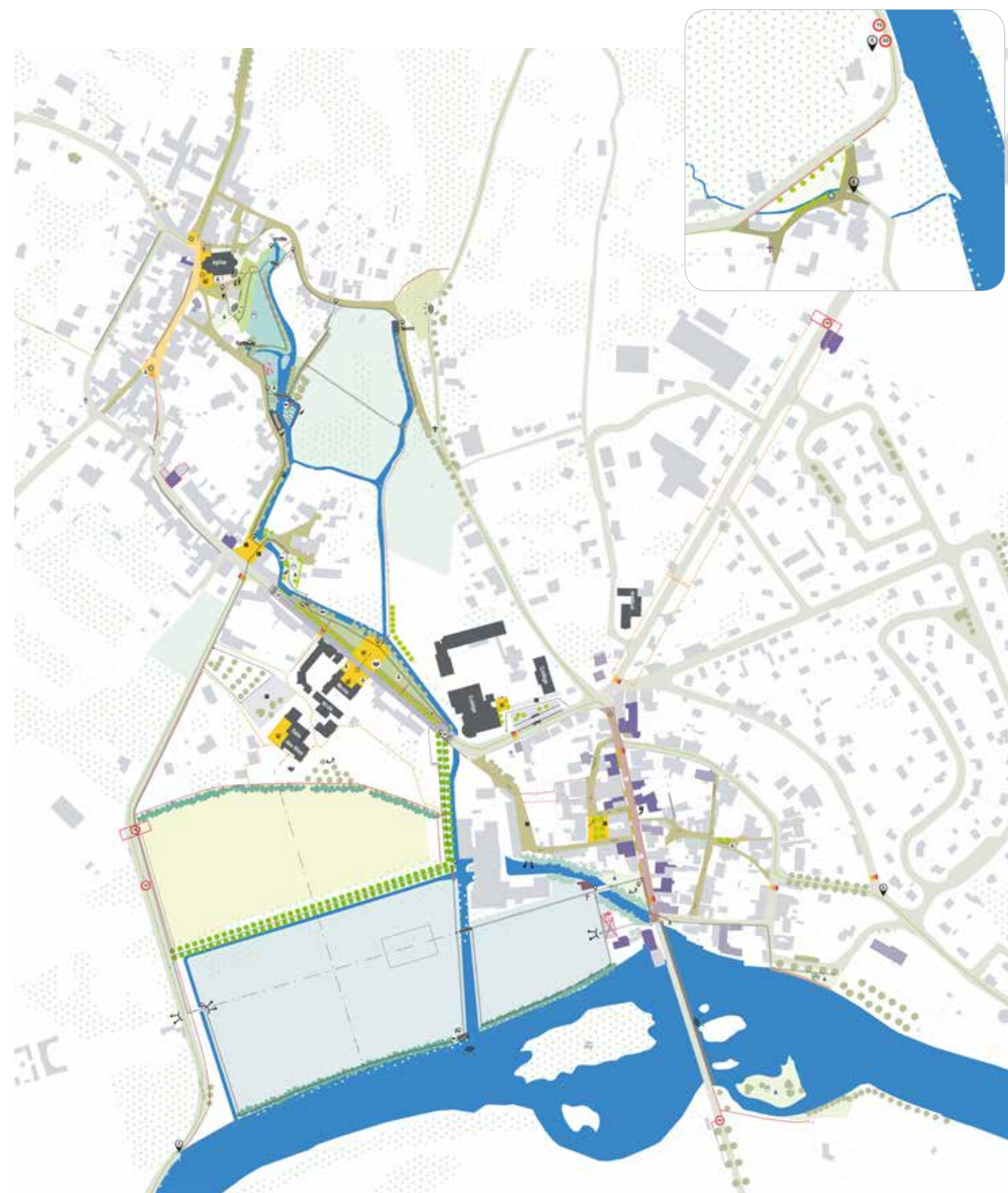
Objectifs

- développer un typologie d'aménagement favorisant les usages modes doux , la qualité et la convivialité des espaces
- Développer une typologie d'aménagement permettant des investissements échelonnés dans le temps.
- Développer un typologie fonctionnelle s'appuyant essentiellement sur la création de voies de type mixte
- développer un vocabulaire d'aménagement propre à souligner la qualité du patrimoine bâti
- limiter l'imperméabilisation des sols.
- faire des habitants des acteurs du changement d'image et d'usage des rues.

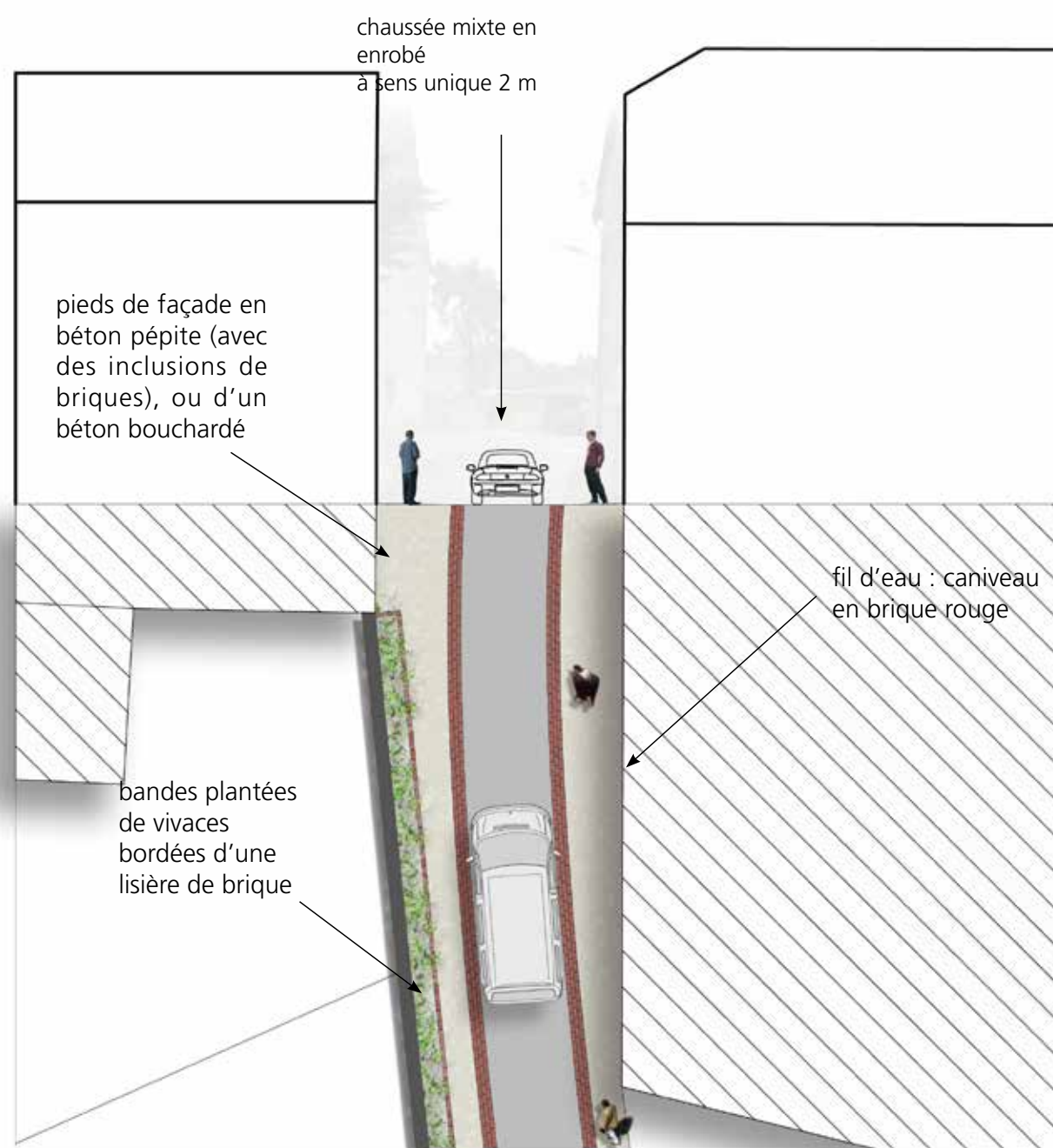
images de référence : béton grenu et liseré de briques



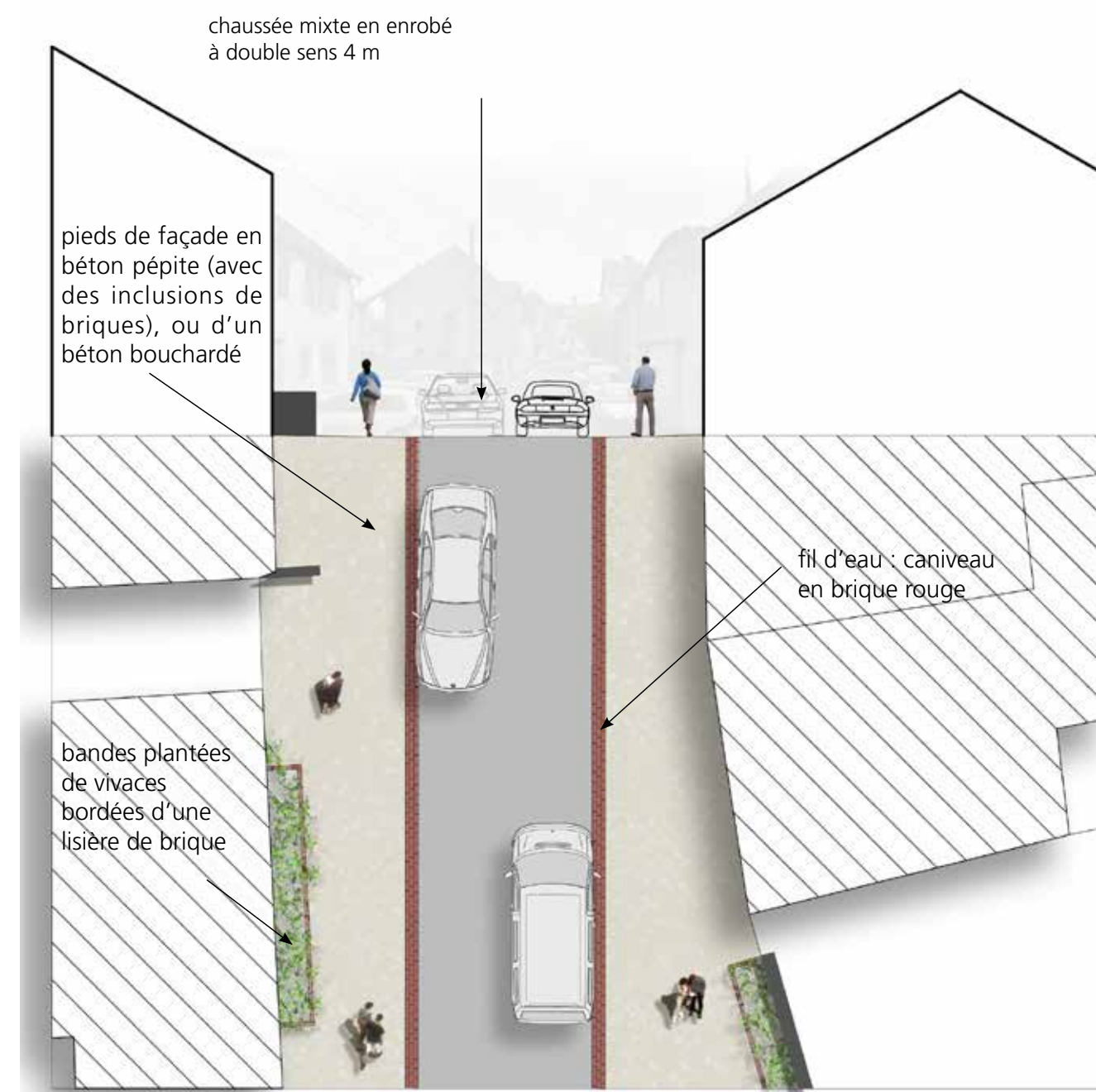
images de référence : bandes plantées en pied de façade



CHARTE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE RENCONTRE



aménagement des rues en zone de rencontre à sens unique



aménagement des rues en zone de rencontre à double sens

CHARTRE D'AMÉNAGEMENT DES ZONES DE RENCONTRE



Exemple de la rue des Forges



V. ÉGLISE

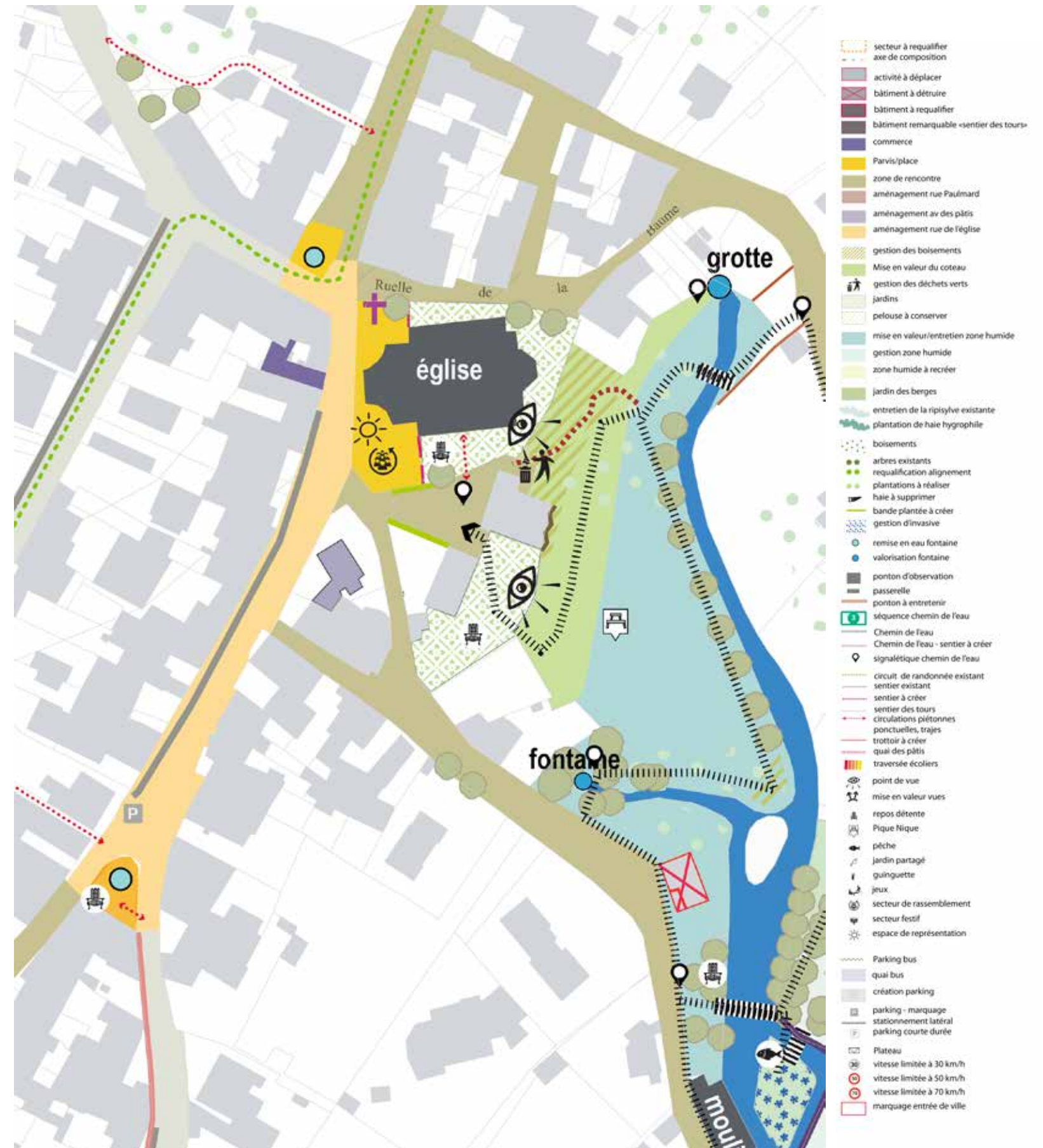
- un important patrimoine lié à l'eau peu valorisé.
- une circulation prégnante qui entrave largement la mise en valeur des espaces et les usages piétons.
- une situation de belvédère sur le massif qui n'est pas valorisée.

Objectifs :

- mettre en valeur les relations géographiques entre le secteur de l'église et celui du vallon.
- valoriser le caractère patrimonial du quartier de l'église, de fontaine en fontaine : fontaine de la Chapelle, fontaine de la Croix de Pierre, Calvaire et église.
- mettre en scène l'église
 - connexions entre le vallon humide et le coteau de l'église
- conforter les relations entre Scy l'Eglise et son territoire

Éléments de programme la traversée

- recalibrage de la rue de l'église, à terme en ramenant le gabarit de la voie à 3,5m et provisoirement en matérialisant les stationnements sur la rue (marquage).
- remise en eau et en état des deux fontaines.
- recalibrage du carrefour de la rue de la Croix de Pierre de manière à dégager un espace piéton
- création d'un trottoir sur la partie basse de la rue de l'église au sud du carrefour de la rue de la Chapelle.
- Matériaux :
parvis de fontaine en pierre ou pavés calcaires, trottoirs en béton bouchardé, bordure en granit.



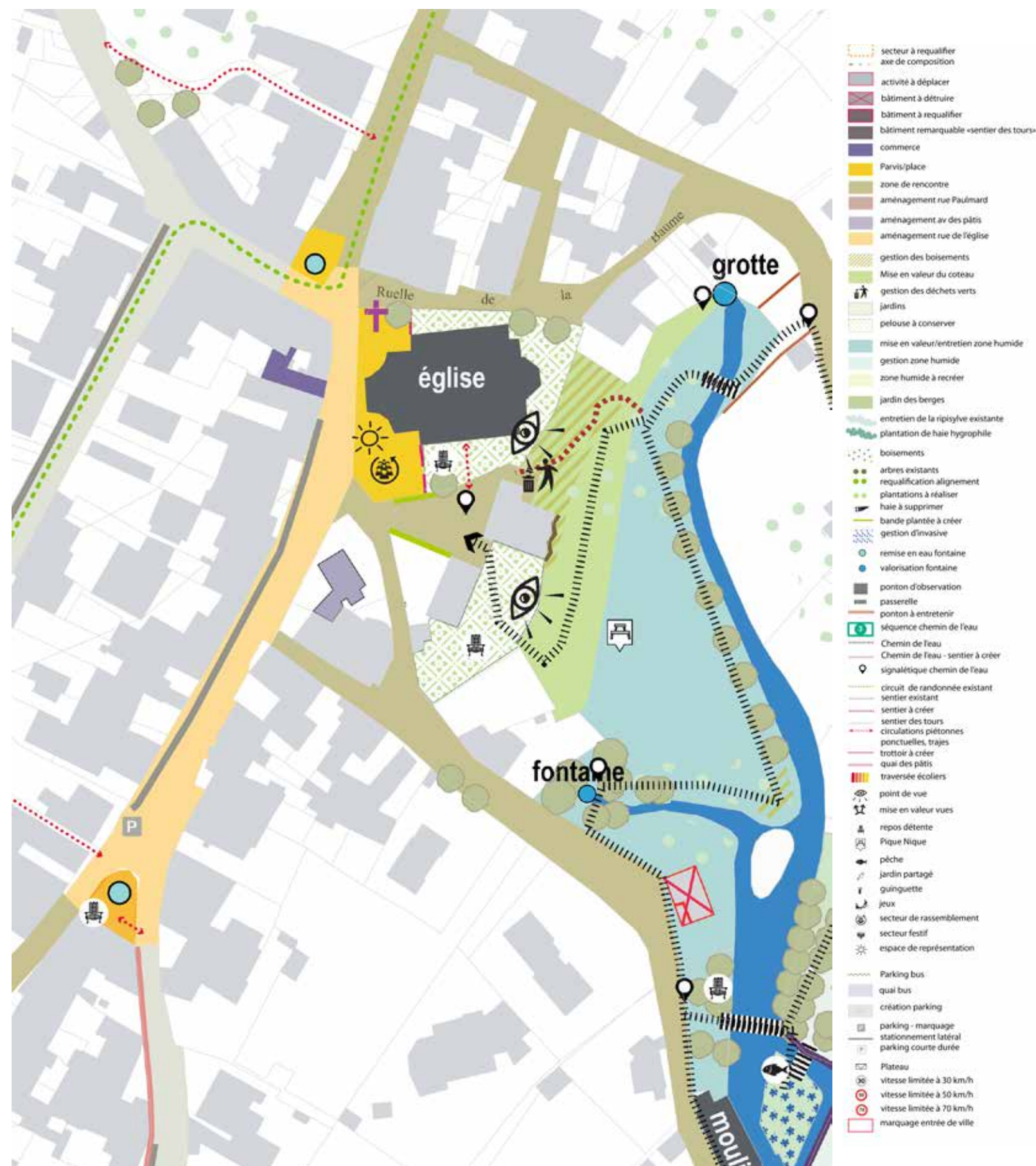
ÉGLISE

l'église

- suppression des murets en pierre le long de l'église le long de la rue.
- création d'un parvis en pierre calcaire sur la façade avant de l'église depuis le calvaire
- élargissement du parvis par recalibrage de la chaussée
- création d'un jardin à l'arrière de l'église séparé du parvis par une bande de végétation (rosier + graminées)
- suppression ou aménagement en evergreen de la circulation périphérique de l'église.
- mise en valeur du belvédère situé à l'arrière de l'église
- réaménagement de la cour du presbytère : mise en place de bande en herbe le long des murets, recalibrage des espaces en enrobés.
- maintien et développement du verger/espace en herbe

du vallon au belvédère

- création de deux chemins permettant de relier la zone humide et le secteur de l'église :
 - sentier de l'église, chemin permettant de rejoindre la cour du presbytère
 - chemin des grimpeurs permettant de relier l'arrière du coteau au pied de l'église. Simple sentier dans le coteau accompagné de balustres en bois et corde («lignes de vie»)
- gestion des boisement du coteau : coupe ponctuelle permettant de dégager un cône de vue depuis l'église, recépages des robiniers en place.
- mise en valeur des bancs rocheux à l'aplomb du presbytère
- maintien des boisement au niveau de la grotte pour prévenir des chutes de pierres.
- suppression du point de dépôt sauvage des déchets verts



VI. VALLON DE LA SOURCE AU MOULIN

espace de grande qualité mais peu fréquenté
peu de mise en valeur de l'eau

Objectifs :

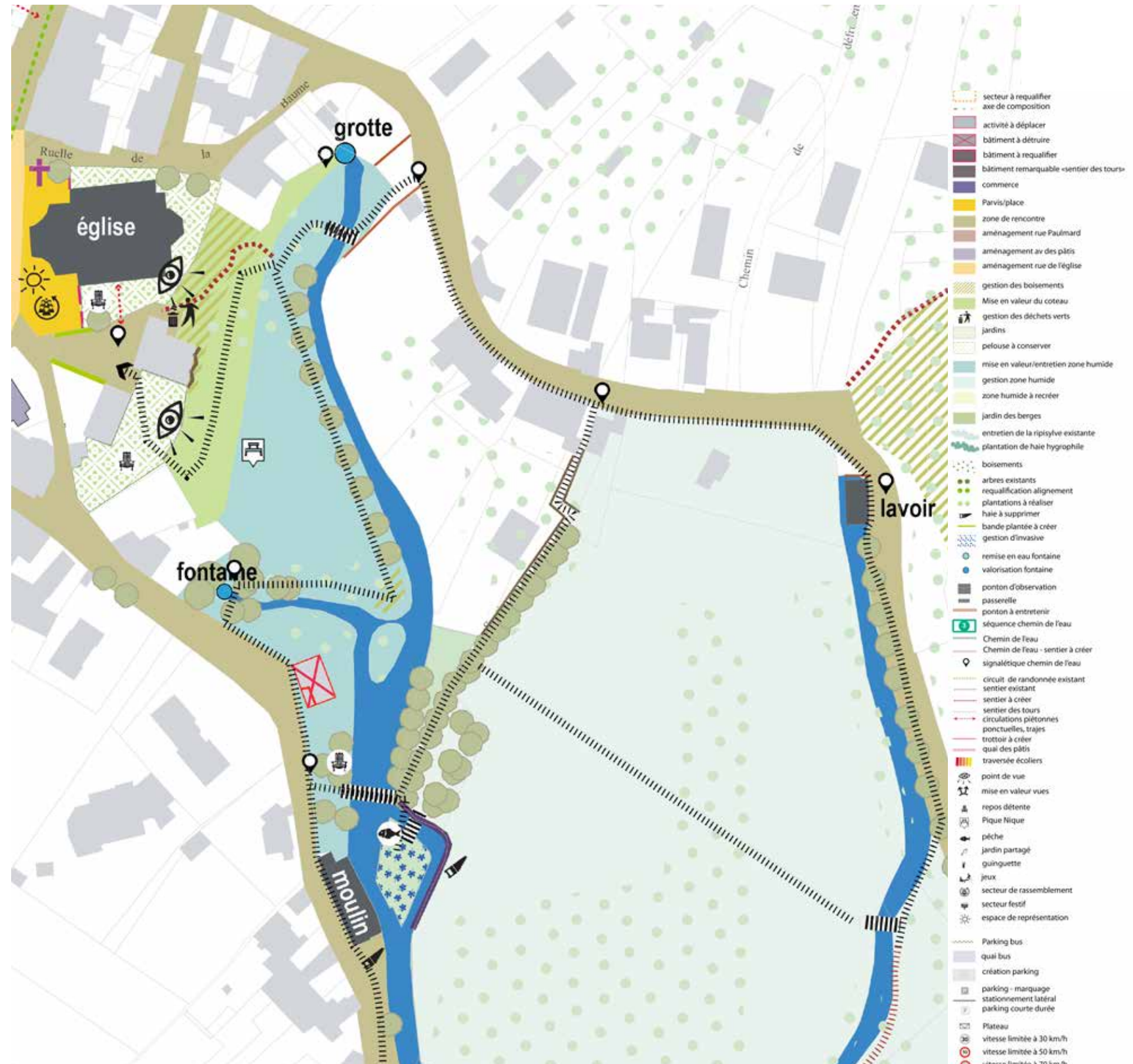
- valoriser la zone humide dans sa globalité : source de la Baume, la Source de Larie, le Moulin, les berges...
- promouvoir un projet de gestion sur l'ensemble du secteur
- signaler et expliquer la qualité du vallon

Éléments de programme :

- achat et déconstruction de la maison située à l'aval de la Source de Larie de manière à retrouver la cohérence du chemin de l'eau entre la Fontaine et le Moulin
- mise en place d'un parcours spécifique sur le secteur,
- actions de défrichements des bords du cours d'eau, et remise en état des maçonneries du canal.
- fauche régulière de la prairie située au pied de l'église et installation de quelques éléments de mobilier pour affirmer le rôle de lieu de détente du secteur : une ou deux tables de pique nique, quelques bancs...
- remplacement du mobilier de repos sur le secteur de l'île
- remise en état des passerelles
- remise en état des abords de l'île du bief du Moulin
- mise en place d'une zone de rencontre sur la rue du Moulin et de la Source de Larie et aménagement spécifique
- suppression de la haie de Thuya devant le logement communal du Moulin et mise en place d'un système de clôture plus discret.
- remise en état des murets de pierre sèche
- travail sur les clôtures en partenariat avec les riverains

matériaux :

chaussée en enrobé, accotement en béton, bande de séparation en brique ou en pierre calcaire, bandes plantées côté ouest



VII. VALLON DU MOULIN AU SQUARE DORNSTETTEN

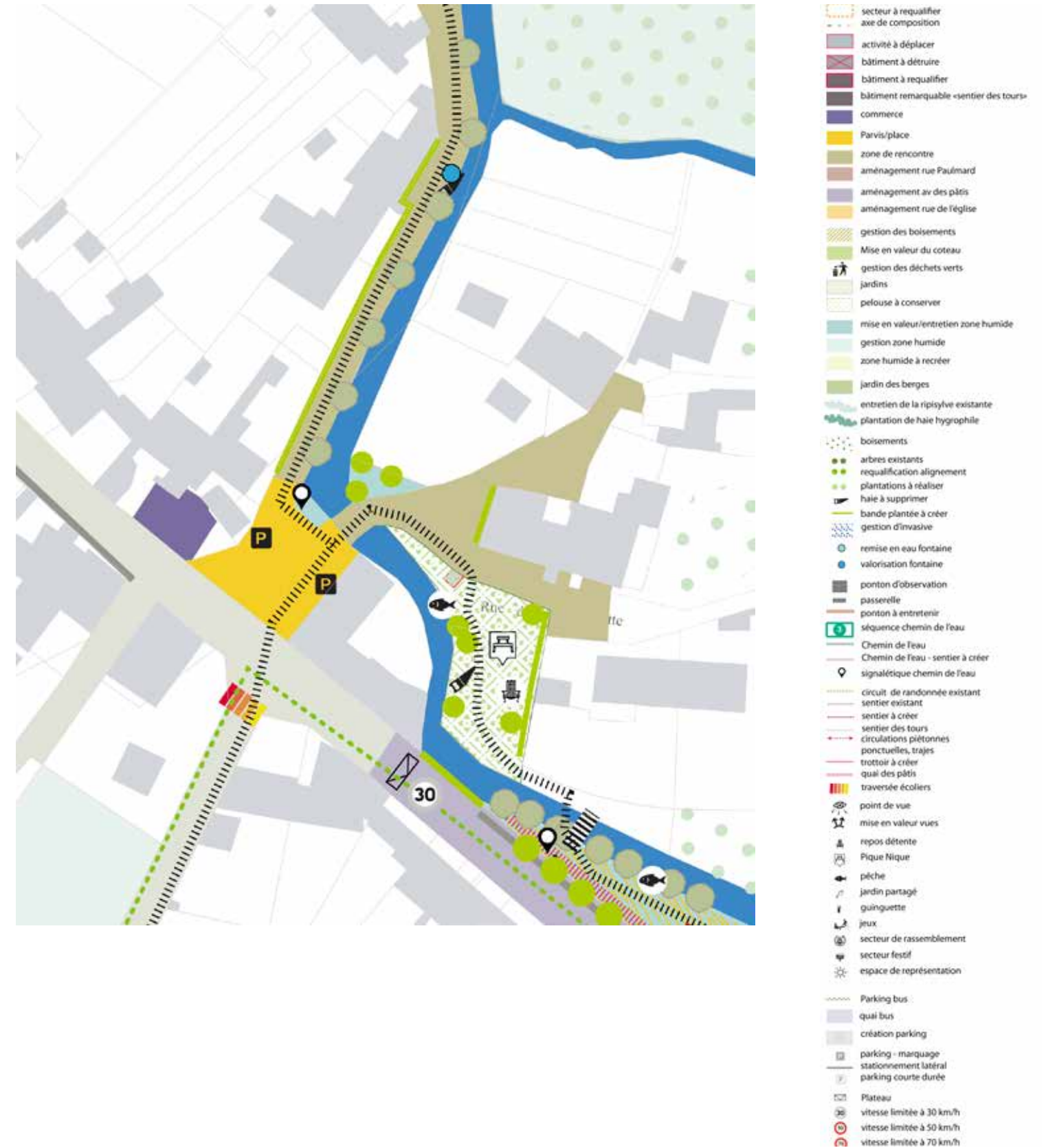
Un secteur à l'interface entre le vallon et un secteur urbain plus dense.
Des qualités «naturelles» insuffisamment mise en valeur.

Objectifs :

- valoriser la zone humide et le ruisseau depuis le Moulin jusqu'à la place des Pâtis.
- renforcer la visibilité du ruisseau sur la place du 19 septembre
- requalifier le square Dornstetten de manière à renforcer son appartenance au vallon
- valoriser le quartier de la Butte

Éléments de programme

- mise en place d'un parcours spécifique sur le secteur, le chemin de l'eau (cf fiche dédiée) avec jalonnement et pupitres explicatifs
 - rénovation et remise en eau de la fontaine située le long du ruisseau et suppression de la haie de cyprès l'entourant.
 - réorganisation de la place du 19 septembre :
 - favoriser la perception de la rue du Moulin et du ruisseau
 - renforcer la visibilité du pont.
 - organiser le stationnement latéralement au façades
 - mise en place d'une zone de rencontre sur la rue du Moulin et sur le quartier de la Butte :
 - bandes engazonnées renforçant visuellement l'emprise du vallon sur la rue du Moulin, devant le pont
 - bandes plantées le long des bâtiments ou bandes enherbées sur le quartier de la Butte.
 - réorganisation du square Dornstetten :
 - suppression de la haie de berberis pourpres le long du ruisseau
 - déplacement des arbres fruitiers du centre vers la périphérie de l'espace
 - plantation d'une large bande de vivaces + rosiers le long du mur en limite de la parcelle privée.
 - habillage du transformateur
 - requalification de l'aire de Pique nique.
- Matériaux zone de rencontre : chaussée en enrobé, accotement en béton, bande de séparation en brique ou en pierre calcaire, bandes plantées côté ouest



VIII. FRICHE - CHÂTEAU - FORGE

Le secteur concentre des enjeux liés :

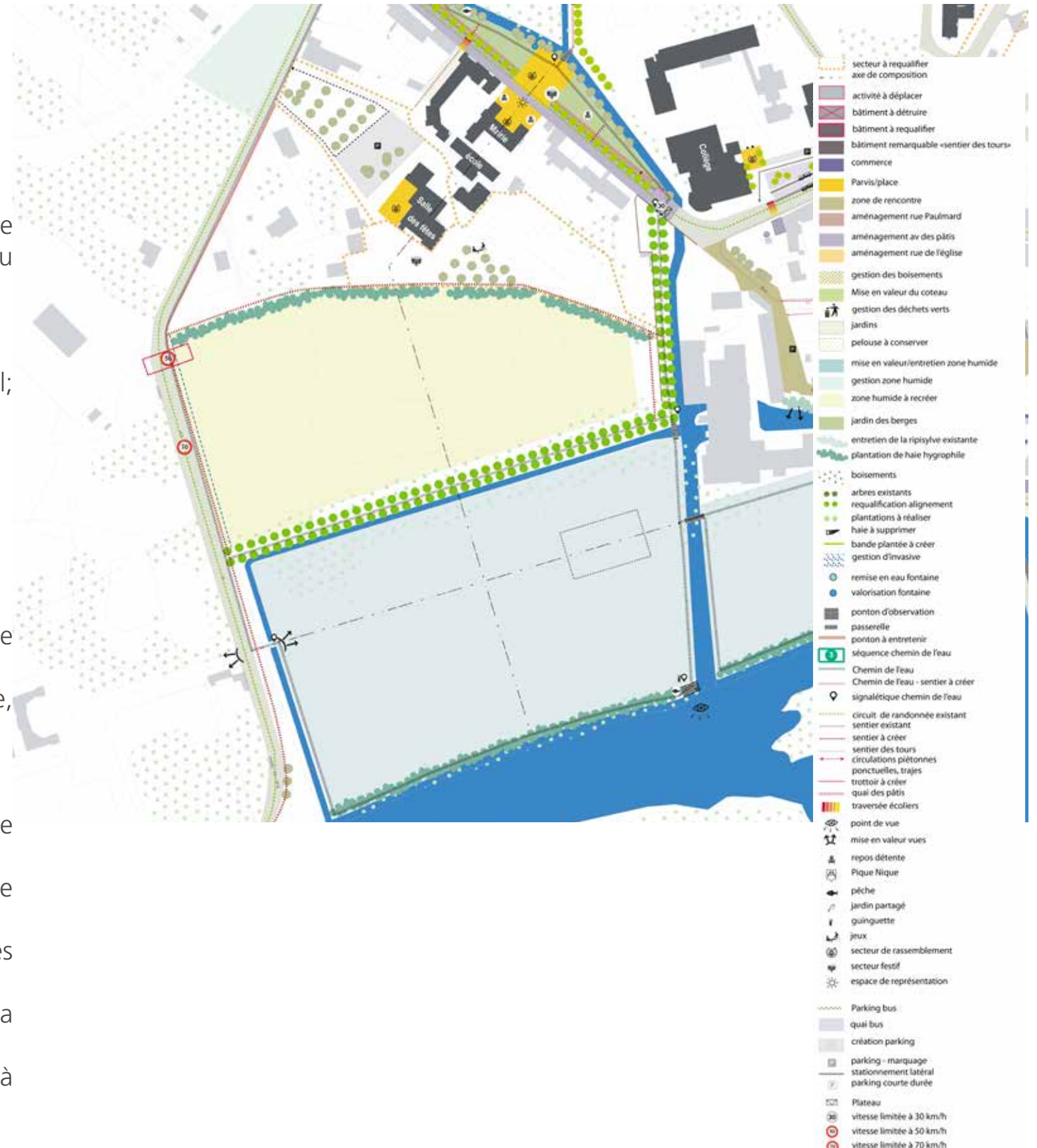
- à l'histoire du site en lui même
- à la mise en valeur et aux pratiques le long des berges de la Saône
- au fonctionnement du centre ancien de Scey-le-Bourg

Objectifs

- >> Renouer les liens avec l'histoire et la composition du site
- Prise en compte de la logique historique du site et de ces grands axes de composition, notamment Allée des Boulingrins liens historique entre le château et le centre de Scey le Bourg.
- >> Renouer les liens entre le site, la logique du vallon et des bords de Saône
- >> Mise en valeur des milieux humides et du chemin de l'eau
- >> Valoriser le contraste entre cette entité et Scey-le-Bourg : urbain/naturel; ouvert/densité, dimensions...
- >> Créer des ouvertures visuelles entre le coeur de ville et le site :
 - au niveau de la parcelle du Moulin Gheerbrant
 - à l'extrémité sud de la rue des Forges le long du canal

Éléments de programme

- mise en place d'une circulation douce le long de la Saône incluant la véloroute
- création d'un observatoire sur la Saône et l'île aux oiseaux.
- mise en valeur des éléments du patrimoine bâti du site : turbine de la Forge, maison du gardien, charpente bois
- Suppression des bâtiments de stockage sur la parcelle du moulin Gheerbrant
- suppression de la haie de conifère rue des Forges
- créer un axe piéton en continuité de la porte de l'allée des Boulingrins vers le site.
- si un accès véhicule doit être réalisé côté Scey le Bourg, il doit être préférentiellement localisé sur la parcelle Gheerbrant
- la réorganisation de la friche doit préférentiellement s'appuyer sur deux axes de composition : allée des boulingrins, axe Saône/ Pâtis
- pertinence de la création d'une guinguette saisonnière dans le cas de la relocalisation de la véloroute sur les bords de Saône
- mise en valeur processus naturel de recolonisation des sols (parcelle test à minima)



IX. RD 23 ENTRÉE DE VILLE

C'est l'axe de connexion entre Scey Sur Saône et Saint Albin

Modes doux importants sur ce tronçon, mais pas d'espaces dédiés notamment entre le groupe scolaire et l'allée noire

Objectifs

- sécuriser l'entrée de ville
- assurer la continuité des circulations douces entre le groupe Scolaire et la Saône
- marquer et qualifier l'entrée de ville

Éléments de programme

- déplacement de l'entrée de ville au niveau du Poney Club
- abaissement de la vitesse à 70 km en direction de Saint Albin et création d'une zone partagée
- création d'une bande boisée en limite entre l'urbanisation et le terrain agricole.
- création d'un trottoir entre l'entrée de ville et l'accès au groupe scolaire
- création d'une piste mixte piétons/vélos entre l'entrée de ville et la Saône :
 - busage ou déplacement du fossé de récolte des EP
 - acquisition d'une bande en limite ouest du terrain agricole



coupe de principe : création d'un trottoir le long de la RD en continuité du trottoir existant côté Est



coupe de principe : création d'une bande mixte le long de la RD .



X. SAINT ALBIN

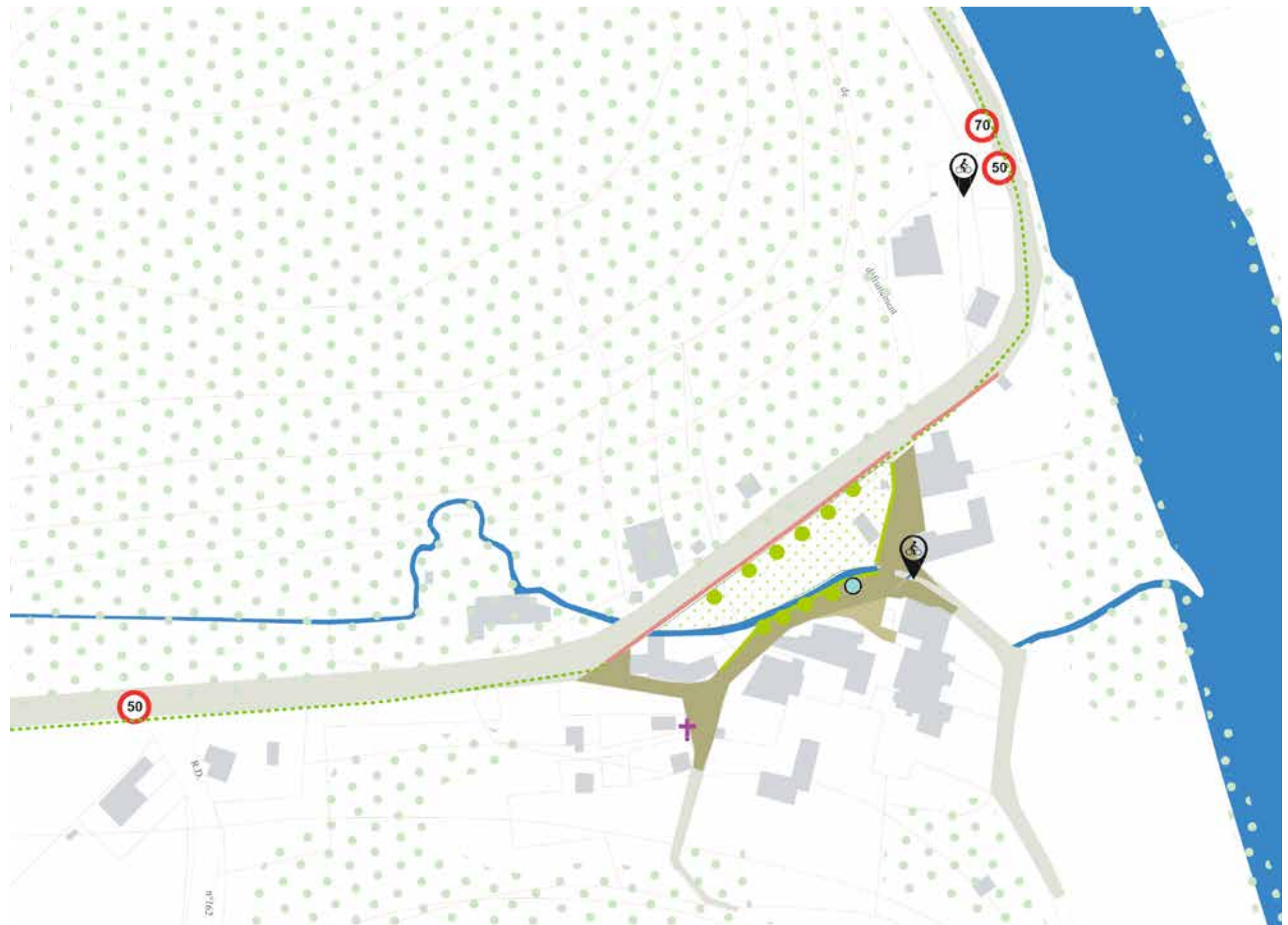
Hameau traversé par une circulation routière rapide.
La véloroute se connecte avec les berges de Saône dans le hameau
Une structure urbaine peu valorisée

Objectifs

- renforcer l'appartenance du hameau au bourg de Scey sur Saone : identité des aménagement
- sécuriser les déplacement doux
- mettre en valeur les qualités patrimoniales du hameau
- mise en valeur des milieux humide et de l'eau

Éléments de programme

- abaissement de la vitesse à 50 km dans la traversée du hameau
- création d'un trottoir en rive sud de la route dans le hameau
- mise en valeur de la pelouse centrale
- replantation de l'alignement le long de la route et du ruisseau
- remise en eau de la Fontaine
- renforcement de la signalétique de la véloroute, notamment au niveau du carrefour avec la RD 23
- mise en en place d'une zone de rencontre suivant les principes de la charte d'aménagement



XI. LE PARCOURS DE L'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

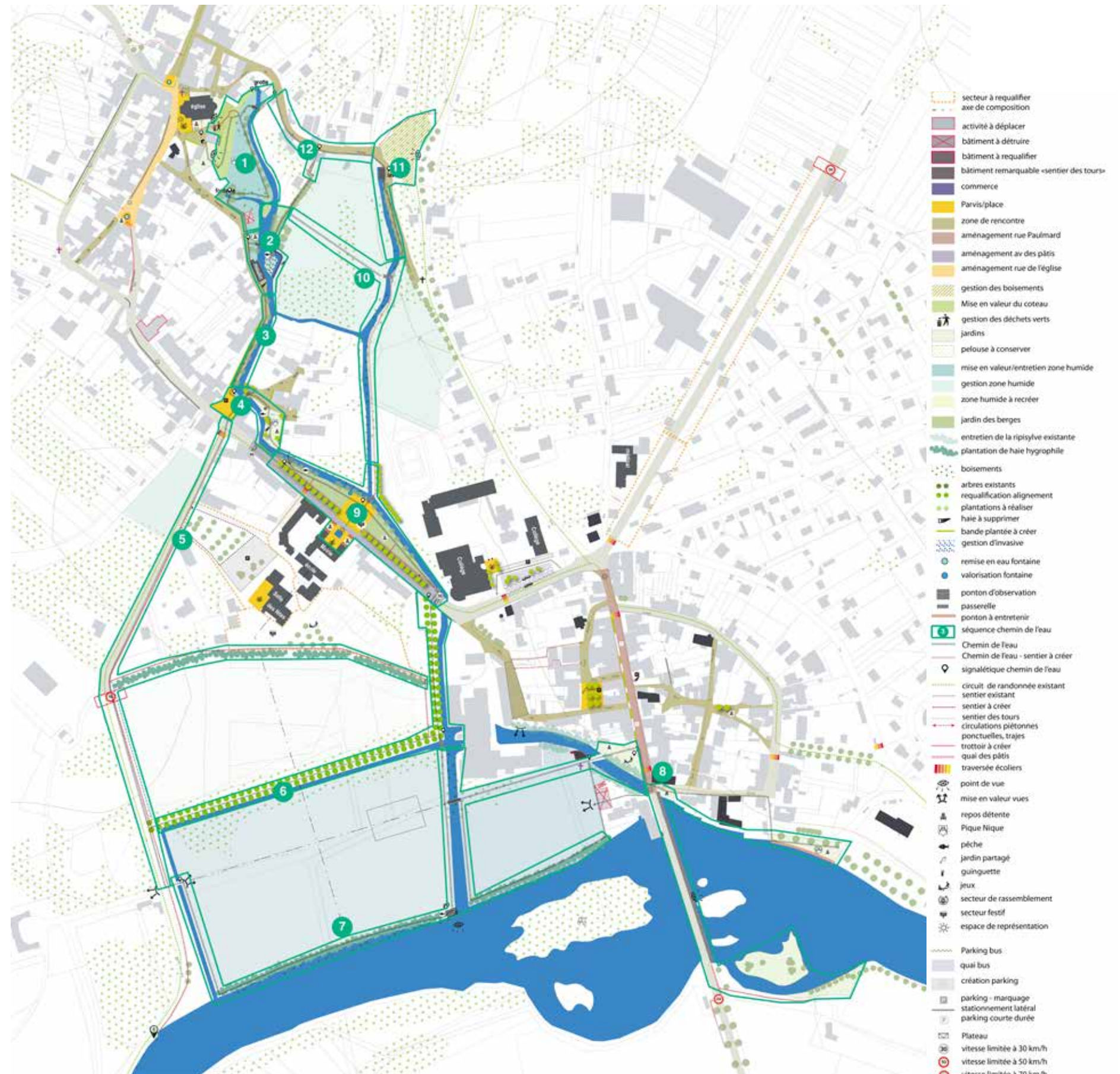
Le projet vise à intégrer le cycle de l'eau dans l'urbain de Scey sur Saône, à redonner à l'eau la place qu'elle mérite dans le cadre de vie communal, à mettre en valeur tous les espaces et milieux écologiques liés à l'eau. L'idée est de retrouver par cette action une « relation Homme-Vallon humide-Saone ».

Le parcours est composé de 12 séquences qui possèdent leur propres enjeux d'aménagement et de gestion.

Chaque séquence possède

- sa propre identité, tantôt plus « naturelle », tantôt plus urbaine.
- ses propres usages
- son lien et sa fonctionnalité avec l'urbain
- ses écosystèmes et milieux écologiques

A noter que la gestion différenciée des espaces verts et écosystèmes s'impose sur toutes les séquences, permettant ainsi de pérenniser voir d'améliorer les écosystèmes présents dans ces secteurs souvent humides. La gestion différenciée est une méthode de travail visant autant à maîtriser les coûts qu'à améliorer la biodiversité et le paysage d'un espace, qu'il soit très urbain ou très naturel. La mise en place de cette méthodologie de gestion sur le parcours de l'eau sera le premier pas vers la généralisation de cette méthodologie sur l'ensemble du territoire communal.



LE PARCOURS DE L'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

1. Parc naturel urbain de la grotte de Baume et de l'église
2. Îles et moulin Ruisseau de la Baume
3. Ruisseau et rue du petit moulin
4. Place du pont sur la Baume et square Dornstetten
5. Parcours des zones humides
6. L'allée noire, ses canaux, la fin du ruisseau de la Baume
7. La Saône et la friche industrielle
8. La Saône et Scey le Bourg
9. Place des Pâtis
10. Prairies humides du vallon
11. Lavoir, sources et coteaux
12. Rue Scey l'Eglise bas



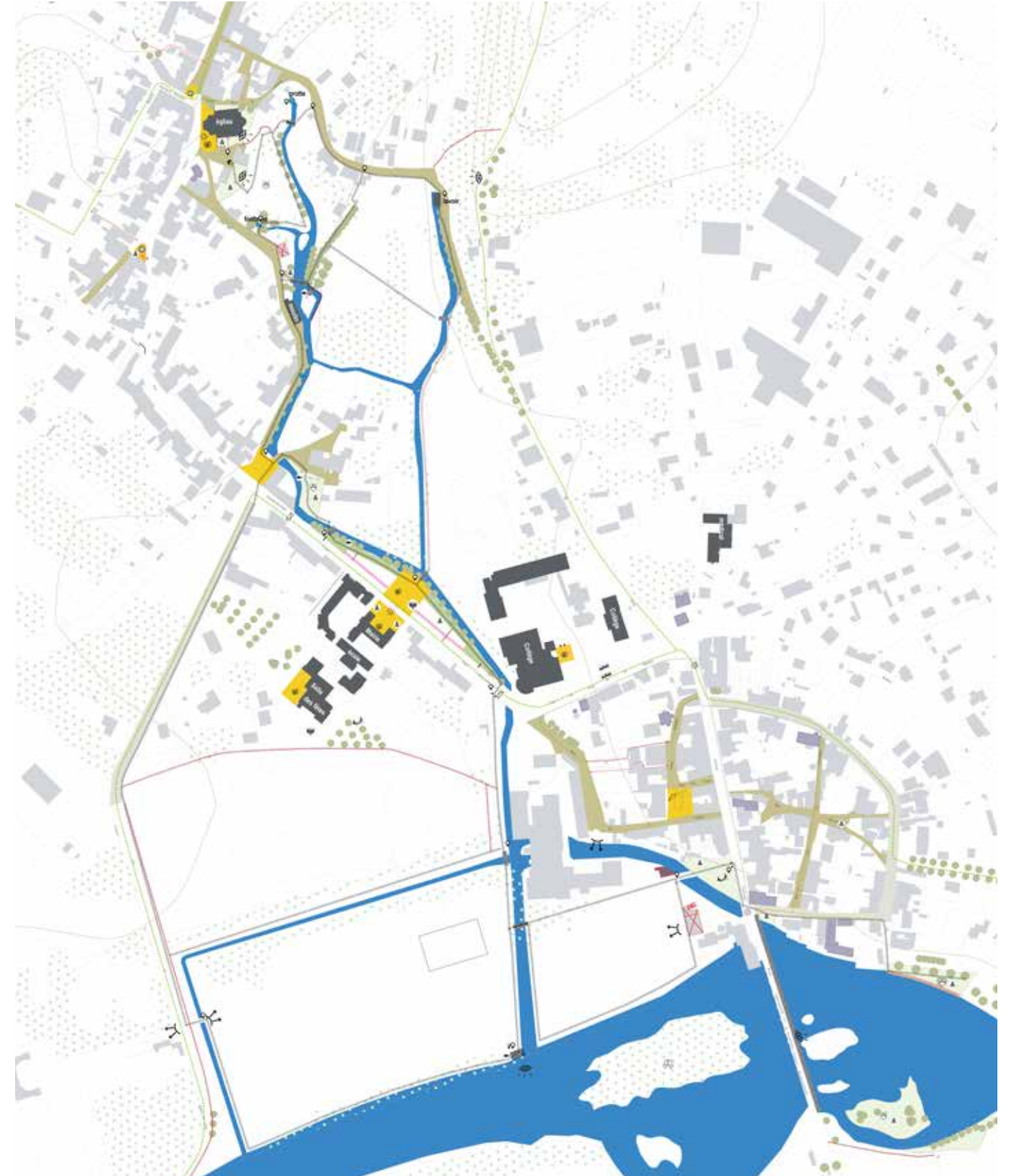
XII. SIGNALÉTIQUE ET PARCOURS

1. Voie Cyclable Charles le Téméraire

La voie cyclable traverse Scey d'est en Ouest.

Son parcours, malgré la mise en place d'une signalétique récente doit être rendu plus visible.

- mise en place d'une signalétique renforcée (route partagé, éventuellement pictogramme au sol)
- mise en place de quelques appuis vélos sur les secteurs stratégiques : Scey le bourg au niveau de la Grande rue, quai de Saône, place des Pâtis...
- dans le cadre de la transformation du secteur friche, la voie cyclable pourrait judicieusement trouver sa place le long des bords de Saône.



2. Sentiers existants

Le Balisage des sentiers existants : circuit des Lavandières et des Princes de Bauffremont sera revu pour gagner en lisibilité et en visibilité.

3. Sentier des Tours

Un autre parcours thématique sera construit autour du patrimoine architectural de Sceaux sur Saône et plus spécifiquement sur celui présent à Sceaux le Bourg.

Ce parcours s'appuiera sur le maillage de bâtiments remarquables et notamment des maisons à tours.

Celui-ci sera décliné sous formes de plaques à apposer sur les constructions et de clous jalonnant les espaces publics

4. Le chemin de l'eau

- Le parcours s'inscrit de la Grotte de la Baume jusqu'au quai de Saône
- le parcours passe par les points suivants :
- l'allée des Boulingrins
- l'observatoire sur la Saône
- les Forges
- l'allée Noire
- la place des Pâtis
- le square Dornstetten
- le Moulin
- la Fontaine Larie
- La grotte de la Baume
- le Lavoir
- la Zone Humide

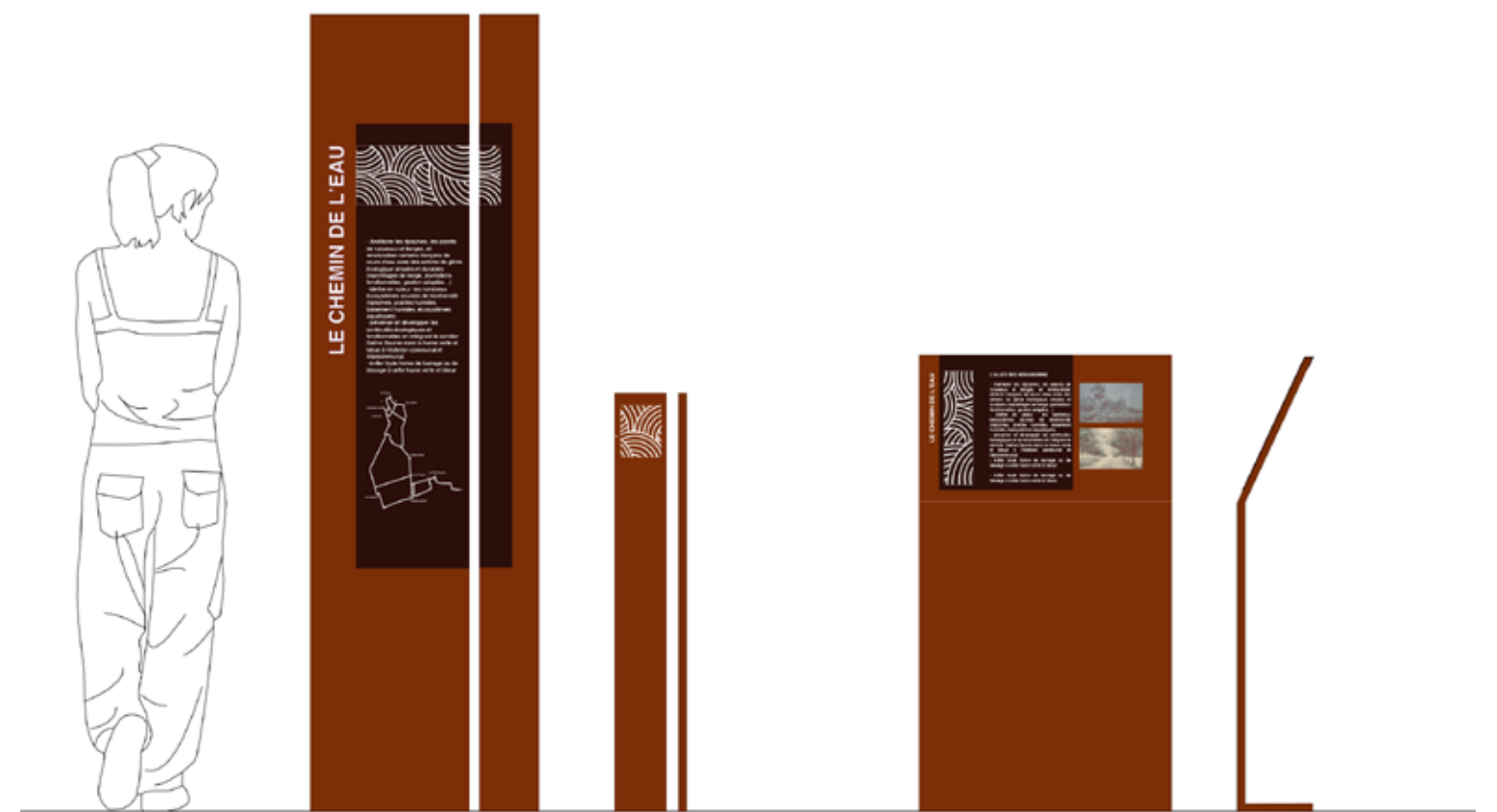
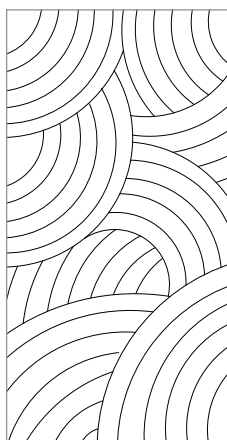
signalétique spécifique inspirée du motif en relief présent sur les anciennes fontaines en fonte fabriquées par les forges de Sceaux. Les anciennes fontaines seraient remises en eau à cette occasion.



proposition de signalétique pour le sentier des tours



proposition de signalétique du chemin de l'eau inspiré du motif des anciennes fontaines.



XIII. CHEMINS DES ÉCOLIERS

Problématique

Très peu d'enfants vont à l'école à pied ou à vélo faute de déplacements en toute sécurité.

Les trajets se font en voiture entraînant augmentation du danger, pollution, et manque d'activité physique.

Objectifs

- Mettre en place de installations permettant de sécuriser les déplacements des enfants, notamment sur le trajet domicile/ école.
Donner une nouvelle image de ces trajets : plus ludique, plus agréable.
- Miser ponctuellement sur des installations colorées faisant signal sur le trajet et permettant d'attirer l'attention des automobilistes
- Établir un PDES au niveau de l'école et du collège.
- Mettre en place des lignes vélobus/pédibus régulière
- L'ensemble de ces actions s'inscrit dans l'objectif des 10000 pas/jours recommandés par l'OMS
- Parcours à définir avec les écoles et les parents



l'encouragement des déplacements piétons passe d'abord par une bonne communication



1 minute de vélo = 150 pas
1 minute de marche normale = 90 pas



Exemples de passages piétons ludiques pouvant souligner la présence des déplacements scolaires

le pédibus peut se décliner suivant plusieurs lignes : Scey l'église, Scey le Bourg, Lotissements...



Le marquage au sol des espaces piétons peut se décliner sur les accès aux groupes scolaires

